

XIX ° Colloque

Les templiers en Périgord



ASSOCIATION LES AMIS DE CADOUIN
Colloque 2012

Sommaire «Les templiers en Périgord»:

M Jean-Luc Aubarbier :	Les templiers étaient ils coupables? P 5
M Richard Bordes :	R apports chimériques entre Manichéens, Cathares, Templiers et l Francs-Maçons aux XVIIIe - XIXe siècles P 12
M Jean Rigouste:	La Cryptographie templière et l'énigme du Baphomet P 31
M Serge Avrilleau :	Les graffitis de la porte des tours à Domme sont-ils authentiques ?..... P 36
M Hervé Poitevin	Légende templière dommoise, une superstition pseudo- scientifique..... P 43
Mme Brigitte Delluc et M Gilles Delluc	Les bas-reliefs des oubliettes de Bourdeille, château de Philippe le Bel P 54

LES TEMPLIERS ETAIENT-ILS COUPABLES ?

Jean-Luc Aubarbier.

Auteur de « La France des Templiers » aux éditions Sud Ouest.

Introduction.

La question ‘les templiers étaient-ils coupables ?’ doit être posée au regard des lois de leur époque. Rappelons brièvement l’histoire des templiers. Les ordres de moines chevaliers (templiers, hospitaliers, teutoniques) sont créés après la première croisade et l’instauration des états chrétiens d’Orient. Tout d’abord simples combattants professionnels à cheval, les chevaliers sont instruits dans l’histoire chrétienne, puis logiquement se constituent en ordres monastiques vivant dans le siècle. L’ordre des chevaliers du temple est créé en 1118 ; son succès est fulgurant. Par milliers, de jeunes nobles se donnent au Temple avec leurs biens. L’ordre bénéficie en outre de dons et d’exemptions fiscales. Il ne dépend que du pape. C’est une véritable ‘multinationale’, forte de 10.000 commanderies, dont 3000 en France, avec sa flotte, sa banque, ses commerces, ses terres, ses fiefs. Il représente l’idéal médiéval qui rassemble clergé, noblesse et tiers-états. Un sergent peut être commandeur. L’ordre connaît des succès militaires en Espagne et en Terre Sainte. Il joue aussi un grand rôle diplomatique en nouant des alliances avec des chefs musulmans. Banquiers, les templiers prêtent aux grands et aux rois ; jamais leur honnêteté ne sera mise en doute. Après deux siècles de présence chrétienne au Proche Orient, la perte de Saint-Jean d’Acre en 1291 entraîne le repli des templiers sur Chypre, puis leur retour en Europe.

Les raisons du procès.

Les historiens s’accordent pour dire que seul le roi de France Philippe le bel a voulu la destruction de l’ordre des templiers qui constituait, surtout en France, un état dans l’état. Avec la fin des croisades, il était devenu inutile et ses privilèges étaient jaloués. Les templiers s’étaient fait de solides ennemis en France en multipliant les procès avec les nobles et les abbayes qui voisinaient leurs biens. Ils avaient encouragé les métiers francs qui pouvaient s’établir librement sur leurs territoires ou voyager sur leurs routes et concurrençaient la bourgeoisie.

On pourrait résumer l’histoire du moyen âge occidental par une lutte entre le pouvoir du pape et le pouvoir des rois : querelle des investitures, affaire de Canossa entre le pape et l’empereur d’Allemagne Henri IV, meurtre de Thomas Beckett dans sa cathédrale de Canterbury, à cause de son opposition au roi Henry II Plantagenêt, en Italie, longue guerre entre les Guelfes, partisans du pape et les Gibelins, partisans de l’empereur d’Allemagne. C’est l’affirmation d’un pouvoir laïque, indépendant du pouvoir religieux.

Un violent conflit oppose le pape Boniface VIII au roi Philippe le bel. Le 7 septembre 1303, c’est l’attentat d’Agnani. Guillaume de Nogaret frappe le pape qui meurt quinze jours plus tard. Pour éviter l’excommunication qui le guette, Philippe le bel intente au pape un procès post mortem, l’accusant de sorcellerie, simonie, blasphème, sodomie, hérésie. Ce sont les mêmes motifs, manipulés par le même Guillaume de Nogaret, qui serviront contre les Templiers.

En 1305, Philippe le bel fait élire un pape à sa solde. Bertrand de Got, évêque de Bordeaux devenu Clément V, doit fuir l'Italie et s'installer à Avignon.

Arrestation.

Bien que les templiers aient soutenu Philippe le bel dans sa lutte contre Boniface VIII, ils n'en constituent pas moins une menace économique, militaire et religieuse pour le roi. Ce dernier a imaginé de fusionner templiers et hospitaliers en un seul ordre placé sous la houlette d'un de ses fils, mais Jacques de Molay, grand maître du temple, a refusé. Entre 1305 et 1307, Nogaret orchestre des rumeurs défavorables aux templiers. Sur une décision de Philippe le bel, Nogaret organise l'arrestation de tous les templiers de France le vendredi 13 octobre 1307. Cette gigantesque opération policière réussit ; il n'y a que quelques fuites et quelques résistances.

Le procès.

Il s'agit d'un procès de type 'stalinienn'. La liste des crimes est préparée à l'avance, les aveux sont obtenus sous la torture. Il n'y a pas de recherches de preuves. Le procès prend une forme religieuse, au regard des lois de l'époque et parce que les templiers sont un ordre dépendant du pape, mais il s'agit d'un procès politique. Beaucoup avouent, même sans torture, y compris le grand maître Jacques de Molay. S'il faut en croire les actes d'accusation, les templiers se sont rendus coupables de sorcellerie, hérésie, adoration d'idoles, reniement de la croix, sodomie.

Cette arrestation s'est faite au mépris des lois puisque les templiers ne dépendent que de la seule justice du pape. Le 22 novembre 1307, Clément V ordonne que les templiers soient remis à sa justice, non pas pour nuire à l'ordre, mais pour les soustraire au roi. Cette décision suscite un immense espoir ; beaucoup de templiers se rétractent et dénoncent les conditions de leur interrogatoire.

Or les templiers se piègent eux-mêmes car en revenant sur leurs aveux, ils sont déclarés relaps, au regard des lois de leur époque. Celui qui avoue ses fautes peut être pardonné, mais le relaps est condamné au bûcher, et remis au bras séculier C'est-à-dire au roi.

En opposition au pouvoir du pape, le roi réunit les états généraux et exige que l'ordre tout entier soit condamné, et pas seulement en France. Des bûchers s'allument à Paris, Senlis, Pont-de-l'arche, Carcassonne, Aix, Nancy. Sous la pression du roi, le pape réunit un concile à Vienne et, le 13 avril 1312, prononce, par la bulle 'Vox clamantis' la dissolution de l'ordre des templiers.

Reste à organiser le procès public de quatre dignitaires de l'ordre : le grand maître Jacques de Molay, Hugues de Pairaud, visiteur de France, Geoffroy de Charnay, précepteur de Normandie et Geoffroy de Gonnevillle, précepteur d'Aquitaine. Pourquoi ceux là et pas d'autres grands officiers ? Ce n'est pas un hasard.

Le 18 mars 1314, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay se rétractent et proclament l'innocence de l'ordre. Ils sont aussitôt condamnés au bûcher. Jacques de Molay affirme « il arrivera bientôt malheur à ceux qui nous condamnent sans justice ». Nogaret, Clément V, Philippe le bel, mais aussi le roi de Naples qui a allumé le bûcher d'Aix, meurent dans l'année. Ainsi naît la légende de la malédiction des templiers.

Coupables ou innocents ?

Les templiers ont souffert d'un procès truqué. Mais sont-ils pour autant innocents ? Arrêtés en France en 1307, ils ne sont pas pour autant condamnés dans les autres pays. En Espagne, ils se révoltent contre le roi d'Aragon, mènent contre lui une guerre d'un an et finissent par obtenir un procès équitable où ils sont innocentés. Il est vrai qu'ils jouent un rôle capital dans la reconquête contre les Sarrasins. Après la dissolution, l'Espagne crée l'ordre de Montesa pour les recevoir. Au Portugal, ils changent simplement de nom et deviennent la Milice de Jésus Christ. En Allemagne, ils se présentent armés à leur procès, sont innocentés et intègrent pour la plupart l'ordre teutonique. S'ils sont condamnés en Angleterre, ils ne le sont pas en Ecosse.

Si la dissolution de l'ordre met fin aux poursuites judiciaires, elle ne clôt pas le débat. Certaines accusations ont été, de toute évidence, inventées de toute pièce. Il en est ainsi de la sodomie (rétractation unanime), de l'adoration d'une tête magique qui parle (peut être des reliquaires) ou du chat qui parle (animal ramené par les templiers en Europe pour garder leurs greniers). Quatre ans plus tôt, Boniface VIII a été confronté aux mêmes accusations (il aurait possédé une effigie du démon).

Le reniement de la croix.

La seule accusation portée contre les templiers qui soit crédible est celle du reniement de la croix. Beaucoup ont témoigné, souvent sans tortures, des conditions de leur réception dans l'ordre où on leur a demandé de marcher ou de cracher sur le crucifix, et de renier le Christ. Ceux qui refusaient, étaient parfois contraints pas la force. Ainsi, en octobre 1307, sur les 138 templiers interrogés à Paris, 123 reconnaissent avoir craché sur la croix.

Le témoignage du grand maître Jacques de Molay est conséquent. Reçu à Beaune, en 1265, il déclare « le frère Humbert fit ensuite apporter une croix d'airain où se trouvait l'image du crucifié et m'enjoignit de renier le Christ figuré sur cette croix. De mauvais gré, je le fis ; le frère Humbert me dit ensuite de cracher sur la croix, je crachais par terre. » La suite de la confession n'est pas moins intéressante. Le grand maître de l'époque, Thomas Béraut, aurait affirmé au jeune Jacques de Molay que ce n'était pas l'image de Jésus Christ mais « le fils d'une certaine femme et il fut crucifié car il se prétendait fils de Dieu. »

Un des autres dignitaires jugés avec lui, Geoffroy de Charnay avoue des choses identiques. « Le frère Amaury me dit de ne pas croire en celui dont l'image était peinte, car c'était un faux prophète ; ce n'était pas Dieu. »

Reniement de la divinité du Christ : nous sommes bel et bien en pleine hérésie. Et ces reniements sont nombreux, même si la plupart des templiers affirment les avoir faits « de la bouche et non du cœur ».

Aucun argument d'historiens n'est satisfaisant sur ce sujet. On a parlé de bizutage, d'un entraînement à dissimuler pour le cas où les templiers auraient été capturés par les Sarrasins. Mais la quasi-totalité d'entre eux a toujours préféré la mort au reniement de sa foi. On a parlé de cérémonie visant à unir le groupe autour d'un 'crime' commun ; ce qui est plus réaliste.

Rappelons qu'à cette époque, le reniement de la croix est un des symboles majeurs de l'hérésie. Plusieurs mouvements hérétiques, dans la mouvance millénariste d'après l'an Mil, rejettent la croix ou brisent des croix dans les églises. Cela est en particulièrement vrai pour les cathares, chrétiens différents, qui affirment « Adorerais-tu la corde qui a pendu ton père ? »

Des templiers musulmans ?

La première piste que l'on peut suivre serait une éventuelle collusion avec l'islam. Les templiers n'ont pas été accusés de trahison, ni de conversion. Rappelons qu'à l'époque l'islam n'est pas considéré comme une fausse religion (c'est-à-dire un paganisme), mais comme une hérésie, c'est-à-dire un christianisme perverti, non conforme aux dogmes. Les musulmans croient en Jésus, en sa résurrection, en son message.

Un des quatre dignitaires jugés en 1314, Geoffroy de Gonneville, précepteur d'Aquitaine, qui a lui aussi renié la croix lors de sa réception à Londres, en 1279, affirme, à propos de ce reniement : « Les uns disent dans notre ordre qu'il avait été institué par ce maître qui était prisonnier dans les geôles du Soudan, ainsi que je l'ai rapporté. Il y en a qui prétendent que ce fut l'une des mauvaises et perverses introductions du maître Roncelin dans les statuts de l'ordre, d'autres que cela provient des mauvais statuts et doctrine de maître Thomas Béraut. »

Quels sont donc les grands maîtres qui ont été prisonniers des musulmans ? Prisonnier en 1178, Eudes de Saint Amand refuse qu'une rançon soit versée pour lui. « Un templier ne peut donner pour sa rançon que son poignard et sa ceinture. » Il mourra en captivité. On a beaucoup parlé de Gérard de Ridefort, cet aventurier capturé par deux fois par Saladin, en 1187, et par deux fois libéré sans rançon, alors que tous ces compagnons sont égorgés devant lui.

Mais il faut surtout citer Thomas Béraut, capturé à Safed en 1260 et lui aussi relâché sans rançon. Grand maître de 1256 à 1273, c'est lui qui affirme au jeune Jacques de Molay que Jésus se prétendait fils de Dieu. Aurait-il promis de pervertir la cérémonie de réception dans l'ordre contre sa vie et sa liberté ?

Un autre templier, Thomas Tocci de Torobeldi, prisonnier à Londres, met en cause « celui qui était précepteur il y a 50 ou 60 ans », c'est-à-dire Thomas Béraut. Notons que ce templier est détenu en Angleterre. Il ne s'agit plus d'un problème franco-français.

Le quatrième accusé, Hugues de Péraud, visiteur de France, qui a lui aussi renié la croix lors de sa réception, est le principal adjoint de Jacques de Molay après avoir été celui de Thomas Béraut.

Guillaume Audenbon, templier de Civrac (Charente) et prisonnier à Domme (Périgord), reçu templier en 1302 par Geoffroy de Gonneville, certifie qu'on lui a fait renier 'le prophète' car « il ne devait pas croire que celui qui est représenté sur la croix est Dieu. » Le commandeur périgourdin de Sergeac, Géraud de Lavergne, déclare lui aussi qu'on lui a fait renier 'le prophète'.

La seule religion où Jésus est appelé prophète est l'islam.

Rappelons que les templiers furent accusés d'adorer une tête barbue et dotée de pouvoirs magiques nommée Baphomet. Ce mot veut dire Mahomet en occitan. Y aurait-il eu une hérésie islamique au sein de l'ordre du temple ?

Rappelons le rôle diplomatique joué par les templiers et les liens forts qu'ils ont noués avec les musulmans. Ils ont permis le maintien des états chrétiens d'Orient grâce à une alliance avec Damas, contre Le Caire. Des contacts fraternels ont été noués avec la chevalerie musulmane (qui ressemble à celle des chrétiens). Il existe également des islams différents en Terre Sainte : ordre des Assassins chiite, soufis, ismaéliens.

L'ambassadeur de Damas à Jérusalem, Ousama, raconte dans ses chroniques que les templiers avaient mis à sa disposition une ancienne mosquée transformée en chapelle, pour qu'il puisse prier selon sa religion. Etrange tolérance ! Même aujourd'hui, il serait difficile de prêter une église pour le rite musulman.

Influence juive ?

Il est clair que les templiers ne se sont jamais convertis à l'islam et ont toujours proclamé leur foi catholique. Raymond Amelin, templier de Rodez, affirme qu'il avait reçu l'ordre de renier 'la propheta'. « Je ne savais pas s'il s'agissait de Jésus ou d'un autre car j'étais jeune. Je reniai donc le prophète de la bouche et non du cœur, mais j'en eus du remord car j'avais ouï dire que les Juifs appelaient notre Dieu 'prophète'. » 'La propheta' est un étrange féminin, sauf si l'on se réfère au judaïsme kabbalistique. Après la destruction du temple de Jérusalem par Nabuchodonosor, les Juifs ont perdu la véritable prononciation du nom de Dieu. Pour rétablir ce contact, les kabbalistes imaginent une entité féminine, nommée Shekina. Citée dans le Zohar, écrit vers 1200, la Shekina a été développée sous l'influence du culte mariale et l'ordre du temple a été consacré à la Vierge Marie.

Plusieurs prêtres templiers ont reconnu ne pas avoir consacré les hosties avant la messe. C'est le rejet du dogme de la transsubstantiation.

Roncelin de Fos, dénoncé par Geoffroy de Gonnevillle, principal adjoint de Thomas Béraut, résidait en permanence au sein de la communauté juive d'Avignon. Il est l'auteur de la règle secrète du temple. Cette règle secrète n'a pas été retrouvée, mais plusieurs templiers en parlent. Gervais de Beauvais « il y avait dans l'ordre un règlement extraordinaire et sur lequel un tel secret avait été gardé que chacun aurait préféré se faire couper la tête que de le révéler. » Bernard de Montpezat « nous avons trois articles que personne ne connaîtra jamais, exceptés Dieu, le diable et les maîtres. »

Influences gnostiques et monophysites ?

L'ordre du temple aurait-il connu des dérives musulmanes et juives ? Pas seulement. Les templiers voyagent beaucoup, de commanderie en commanderie, d'Europe en Terre Sainte. Le Proche Orient recèle des christianismes différents, non reconnus par Rome. Le schisme de 1054 a séparé chrétiens d'Orient et d'Occident. Certains christianismes sont tout à fait hérétiques aux yeux de Rome (par exemple, l'église melkite qui salue Jésus comme le nouveau Mithra, héros d'une religion initiatique romaine d'origine perse).

Dans son livre sur les sceaux templiers, Paul de Saint-Hilaire parle de « profusion de motifs gnostiques plus proche de la magie et de la gnose que de la religion chrétienne, dont 36 sceaux à caractère johannite ou gnostique ». Examinons en particulier le sceau du secrétaire portant un Abraxas panthée. Etrange personnage : un tronc humain, une tête de coq, deux serpents à la place des jambes, vêtu d'un tablier et tenant un fouet. C'était le signe de ralliement des chrétiens gnostiques adeptes de Basilide, au 2^o siècle après JC à Alexandrie. Quant au mot Abraxas, il est à la fois d'origine grec et hébraïque (abracadabra) et on le retrouve dans la kabbale. Que vient faire cette figure sur le sceau d'un ordre catholique ?

Les gnostiques sont des chrétiens dualistes. L'Abraxas représente le mauvais démiurge. Les gnostiques croient en un Dieu bon transcendant, et en un mauvais démiurge qui aurait créé le monde et le mal. Le salut se fait par la réincarnation. Jésus n'est qu'une apparence d'homme, un pur esprit envoyé par le Dieu bon pour sauver les hommes.

Ce sont très exactement les croyances des cathares, contemporains des templiers (ils apparaissent en occident en 1020). Une connivence entre cathares et templiers expliquerait le reniement de la croix par le refus de croire en un Christ incarné dans ce monde.

Les templiers, tout comme les hospitaliers, n'ont pas participé à la croisade contre les cathares (trois croisades successives sur le sud ouest de la France, entre 1209 et 1229, puis la longue répression de l'Inquisition). Peut-être parce qu'ils ne devaient pas lever l'épée contre des chrétiens. Selon les archives de l'Inquisition, dans leur commanderie du Mas Deu à Perpignan, les templiers ont reçu des cathares en fuite et ont laissé des Parfaits (clergé

cathare) accomplir le rite du consolament des mourants à l'intérieur même de la commanderie.

L'usage d'évangiles apocryphes (non reconnus par Rome) a été reproché au templier Jean de Trévières, emprisonné à Alès. C'est l'évangile apocryphe de Nicodème qui parle du sang du Christ recueilli par Joseph d'Arimathie dans la coupe du Graal, celle-là même qu'utilisa Jésus pour la Cène. Le roman médiéval « Parzival » du troubadour allemand Wolfram von Eschenbach, fait des templiers les gardiens du Graal. Étrangement, la prison templière de Domme en Périgord, porte, parmi de nombreux graffitis templiers, une gravure représentant Joseph d'Arimathie recueillant le sang du Christ sur la croix dans la coupe du Graal.

En Orient, les templiers rencontrent des chrétiens monophysites, pour qui le Christ a une seule nature. En 325, au concile de Nicée, sous la houlette politique de l'empereur Constantin, est adopté le dogme (cité dans le Credo rédigé à cette occasion) de la double nature du Christ : vrai homme et vrai Dieu. 80% de l'assemblée est en désaccord, ils sont expulsés.

Pour certains, Jésus n'est qu'un homme, un prophète porteur de la parole divine. C'est la tendance juive du christianisme dont les thèmes seront repris par les musulmans.

Pour d'autres, Jésus est un pur esprit, son corps n'est qu'une apparence. Ce sont les thèses des gnostiques reprises par les cathares. Tous seront réprimés par l'église catholique après Nicée, mais tous sont présents au Proche Orient, en contact avec les chevaliers du temple.

La religion naturelle.

Il est bien difficile de conclure après cette étude. Jusque dans la mort face à leurs ennemis musulmans ou sur le bûcher allumé par un roi catholique, les templiers se sont affirmés fidèles à leur foi catholique, en leur croyance en Jésus-Christ et en leur révérence envers la Vierge Marie. Pourtant, leurs pratiques ont incontestablement dérivé sous les influences les plus diverses : musulmanes, juives, chrétiennes gnostiques et monophysites.

Les templiers ne sont pas des hommes de culture (comme les bénédictins) mais des hommes de terrain. Ils combattent, négocient, font du commerce avec toutes les communautés présentes en Terre Sainte. Il n'est pas incroyable qu'ils aient pu subir des influences en fonction de leurs alliances et de leurs fréquentations dans ce creuset, cette terre de mélange du Proche Orient. Peut-être ont-ils découverts que plusieurs chemins pouvaient conduire à Dieu.

Né avec le temple, le philosophe Abélard (1079 – 1142) développe la théorie de la religion naturelle à tous les hommes et de la connaissance empiriste de Dieu. Il y aurait à l'origine une religion commune à toute l'humanité, celle de Noé, développée dans le judaïsme de Moïse et accomplie dans le christianisme de Jésus. Il existe ainsi une part de vérité dans toutes les religions. Cette approche philosophique conduit à l'indifférentisme religieux, pour lequel toutes les religions se valent (doctrine encore aujourd'hui fortement combattue par l'Église). La théorie de la religion naturelle précise l'obligation, pour cette religion théorique de devoir s'incarner dans une religion précise et historique. La multiplicité des religions du Proche Orient obligeant à la tolérance, on pourrait comprendre ainsi l'attachement des templiers au catholicisme malgré les déviances.

Conclusion.

Au terme de cette conférence, il apparaît donc que, si les templiers ont été victimes d'un procès politique voulu par le roi de France Philippe le bel, ils auraient pu tout aussi bien être accusés pour des motifs religieux, avec de fortes présomptions de culpabilité.

Que sont donc devenus les templiers après leur procès ? Un petit nombre a péri sur les bûchers, d'autres sont morts en prison. Mais la plupart ont été libérés. On a vu qu'en Espagne, en Allemagne, au Portugal, ils ont continué leur mission sous un autre uniforme. En France,

beaucoup ont rejoint l'ordre de hospitaliers de saint Jean de Jérusalem qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'ordre de Malte. La rumeur a prétendu que beaucoup de templiers se seraient réfugiés au sein des ordres de bâtisseurs opératifs qu'ils avaient protégé. Il est vrai que l'on connaît un grand nombre de tombes templières ornées de motifs maçonniques (à Ligné en Charente, en Bretagne, en Ecosse, en Israël).

En 1315, un an après le bûcher de Jacques de Molay, une assemblée générale se réunit à Strasbourg (alors en Allemagne où les templiers n'ont pas été condamnés) et constitue la première obédience opérative réunissant quatre loges majeures.

En 1326, sous le règne de Louis X le Hutin, fils de Philippe le bel, le pape Jean XXII, successeur de Clément V, fait interdire les ordres compagnonniques au concile d'Avignon. Le texte comporte cette étrange phrase « Il y a des gens, le plus souvent des nobles, parfois des roturiers, qui organisent des ligues, des sociétés, des coalitions interdites, sous le nom de confréries ou fraternités ». Que viennent faire des nobles dans des confréries de bâtisseurs ? S'agit-il de templiers ? Selon le texte du concile, ces gens prêtent des serments d'entraide mutuelle, s'habillent de costumes identiques, ont des signes distinctifs de ralliement, se nomment 'frères' entre eux. On leur reproche de garder le secret sur leur réunion, tout comme on a reproché aux templiers de garder secrète leurs cérémonies de réception dans l'ordre. Le concile prononce la dissolution de ces confréries et menace d'excommunication ceux qui les reconstitueraient.

A une date indéterminée, se crée le mythe compagnonnique de la 'scission d'Orléans'. Un certain Jacques Moler aurait provoqué une division au sein du compagnonnage, pour des motifs religieux. Les historiens ne s'accordent pas sur l'origine de ce mythe ; plusieurs parlent du refus de catholiques et de protestants de travailler ensemble. On peut supposer qu'il s'agit d'un mythe médiéval qui ferait suite à l'affaire des templiers (Jacques Moler ou de Molay ?) Sur les chantiers d'Orient se mêlaient les ouvriers chrétiens, juifs et musulmans. Peut-être certains compagnons ont-ils refusé de continuer à travailler avec des hérétiques, de mauvais chrétiens, après l'affaire des templiers, surtout si des templiers au catholicisme douteux se retrouvaient parmi eux.

Alors, les templiers seraient-ils encore parmi nous à travers la franc-maçonnerie ? S'il existe des degrés 'templiers' au sein de rites maçonniques comme le Rite Ecossais Rectifié ou le Rite Ecossais Ancien et Accepté, il s'agit incontestablement de reconstructions apparues au 18° siècle. Le RER dérive de la tentative de reconstituer l'ordre du temple à travers une obédience maçonnique, faite en Allemagne par le baron de Hund.

Curieusement, on constatera le rôle prééminent de l'idée de religion naturelle dans l'apparition de la franc maçonnerie spéculative au 17° et 18° siècle, sous le nom de noachisme (la religion de Noé). La franc maçonnerie sera condamnée par Rome dès son apparition, sous le prétexte du secret pratiqué. Alors, peut-être, malgré l'évidence du mythe, y a-t-il quelques restes templiers au sein de la franc maçonnerie et du compagnonnage.

Rapports chimériques entre manichéens, cathares, templiers et francs-maçons aux XVIIIe et XIXe siècles

Richard Bordes

Introduction

I – Constitution de la légende

- 1 La franc-maçonnerie et l'ordre du temple
- 2 Formation de la légende templière
- 3 La récupération

II – Augustin de Barruel

- 1 Manès est le père des francs-maçons.
- 2 Des manichéens aux albigeois
- 3 Des albigeois aux templiers
- 4 Des templiers aux francs-maçons

III – Commentaires

- 1 Sur le plan historique
- 2 Sur le plan polémique

IV – Pérennité des polémiques

Introduction

Le mythe a un grand pouvoir, il est capable de survivre au désenchantement du monde. C'est le cas du mythe templier, né au moment même où les flammes de l'Inquisition emportaient Jacques de Molai. Mon propos portera principalement sur la récupération du mythe templier par les polémistes antimaçonniques des XVIIIe et XIXe siècles et sur quelques autres aspects moins connus de la généalogie imaginaire de cet ordre religieux de chevalerie.

Pour faire simple, disons que la franc-maçonnerie est officiellement créée à Londres en 1717, par la fédération de quatre loges qui étaient vraisemblablement des "clubs" d'entraide. Mais si c'est en Angleterre qu'elle prend forme et qu'elle se développe, c'est sans aucun doute en Écosse qu'elle prend sa source avec William Shaw (1549-1602), maître des travaux du roi Jacques VI d'Écosse¹. Il est clair toutefois qu'une nébuleuse maçonnique précède de plusieurs décennies la formation de la *Grande Loge de Londres et de Westminster* puisque Elias Ashmole (1617-1692), un des fondateurs de la *Royal Society*, est initié en 1646 à Warrington, dans le Lancashire.

¹ François de Smet et Tristan Bourland, *La clef écossaise. Une enquête sur les vraies origines de la Franc-maçonnerie*, Véga, 2009.

L'Angleterre est alors un pays déchiré par les guerres dynastiques et religieuses qui est en recherche d'une nouvelle unité morale. La franc-maçonnerie y prospère dans le contexte libéral du siècle des Lumières, au moment où le libéralisme philosophique, opposé à l'absolutisme politique et religieux, se développe sous l'influence, notamment, de John Locke (1632-1704). En France, où la franc-maçonnerie est importée vers 1725, les philosophes sont tout aussi actifs, maçons ou non. Fénelon (1651-1715), catholique libéral, écrit une lettre à Louis XIV dans laquelle il dénonce les guerres royales et la dérive absolutiste. Montesquieu (1689-1755), franc-maçon initié en 1730 à la Horn Tavern à Westminster, publie en 1748 *De l'Esprit des lois* où il fait à la fois la promotion d'un système aristocratique très libéral et une mise en garde contre le despotisme. Voltaire (1694-1778), qui fait entendre sa grande voix à travers toute l'Europe, est initié moins d'un mois avant sa mort dans la Loge *Les Neuf Sœurs*, fondée à Paris en 1776 et animée par le philosophe Helvétius (1715-1771) et l'astronome Lalande (1732-1807). Les idées maçonniques naissent donc dans un siècle où l'humanisme annonce la liberté de conscience et le déclin du pouvoir religieux en Occident.

La nouvelle société maçonnique fait partie de ce que les historiens nomment les

[...] *traditions inventées qui consiste à introduire des racines anciennes dans un concept nouveau, puis de proclamer que l'innovation n'est pas neuve du tout, mais remonte vraiment à des temps immémoriaux*².

Il a donc été nécessaire, pour les francs-maçons du XVIIIe siècle, de produire un texte fondateur de leur nouvelle confraternité dans le but de prouver sa haute antiquité. C'est le pasteur presbytérien Écossais James Anderson, *un talentueux raconteur de légendes*, selon Roger Dachez, qui rédige les *Constitutions of the Free-Masons*³. Il devait, selon les comptes rendus des délibérations de la Grande Loge d'Angleterre, examiner, corriger et classer les *Old Charges*, c'est à dire les obligations et règlements de l'ancienne fraternité du métier de maçon⁴. Son travail est publié en 1723 à la demande du grand maître de la Grande Loge, le pasteur anglican d'origine française Jean Théophile Désaguliers⁵, puis il est revu et augmenté de façon significative dans l'édition de 1738.

I – La constitution de la légende templière

1 – La franc-maçonnerie et l'ordre du temple

Nous n'entrerons pas là non plus dans des détails qui dépasseraient de loin le cadre de ce colloque, car le problème est compliqué et non encore entièrement élucidé par les historiens. Dans l'état actuel des connaissances, on sait que la franc-maçonnerie spéculative

² Éric Ward, "La naissance de la Franc-Maçonnerie", *Ars Quatuor Coronatorum*, Volume 91, 1978, p. 2. Éric Hobsbawm et Terence Ranger (dir.), *L'invention de la tradition*, Éditions Amsterdam, 2006, p. 11-12.

³ *Constitutions d'Anderson*, texte traduit de l'édition de 1723 par Daniel Ligou, Edimaf, Paris, 1998.

⁴ Louis-François de La Tierce, *Histoire, obligations et statuts de la très vénérable confraternité des francs-maçons*, Francfort sur le Meyn, 1742. *Almanach des Cocus ou Amusemens* (sic) *pour le beau sexe (...) auquel on a joint un recueil de pièces sur les francs-maçons*, par ***. A Constantinople, 1742.

⁵ Désaguliers était probablement responsable du règlement des francs-maçons et Anderson de l'histoire.

moderne fondée à Londres en 1717 n'est pas le prolongement direct de la maçonnerie opérative médiévale car à cette époque, il n'y avait plus de loges de maçons opératifs dans la capitale anglaise⁶. Les francs-maçons ne sont pas non plus des templiers modernes dont l'ordre aboli en 1312, se serait maintenu par une chaîne ininterrompue durant quatre siècles. Ce constat peut paraître évident aujourd'hui, mais il ne l'était pas forcément pour une grande partie des maçons et de leurs adversaires aux XVIIIe et XIXe siècles. En réalité, les francs-maçons modernes ont eux-mêmes forgé les légendes auxquelles un grand nombre d'entre eux croyaient sincèrement au XVIIIe siècle, parce qu'elles s'appuyaient sur des faits, anciens et respectables, inhérents à l'activité professionnelle des bâtisseurs médiévaux qui contenait des symboles puissants, chrétiens ou non, une morale élevée, et que ces maçons avaient dans l'idée de bâtir, non pas des édifices, mais une société nouvelle, tolérante et libérée des tutelles qui écrasaient l'ancienne société.

2 – Formation de la légende templière

Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, le monde lettré redécouvre le moyen-âge que la première partie du siècle avait abandonné aux *ténèbres gothiques*⁷. Le chevalier courtois, courageux, parti délivrer le tombeau du Christ commence à revêtir un certain éclat romantique. Partout en Europe des hommes expriment une fascination nouvelle pour le destin tragique et injuste des templiers, et dans le contexte libéral qui s'installe entre la Glorieuse Révolution anglaise de 1688 et la Révolution française de 1789, on n'hésite plus à voir dans leur condamnation l'injustice de l'absolutisme royal et du dogmatisme ecclésiastique que rejettent précisément les Lumières. En 1698, Jean Hermant écrit à leur sujet :

*Il est vray que les crimes dont on les chargeoit parurent si énormes qu'ils passèrent dans l'esprit de bien des gens peu croyables, & firent soupçonner qu'il entra beaucoup de passion de vengeance ou d'intérêt dans la persécution qu'on leur fit, ce qui a d'autant plus trouvé de créance que le Grand Maître & les autres qui furent exécutés à Paris, souffrirent avec beaucoup de constance leur supplice, protestant hautement qu'ils étoient innocens, jusqu'à citer même le Pape & le Roy dans l'année devant le Souverain Tribunal de Dieu*⁸.

Mais la chevalerie templière n'existe pas dans la franc-maçonnerie anglaise primitive. Elias Ashmole, encore lui, est le premier maçon qui évoque les templiers en 1672, il ne les rattache pas à la franc-maçonnerie mais déplore simplement leur condamnation⁹. Dans les *Constitutions* maçonniques de 1723, le pasteur Anderson ne fait qu'une rapide allusion aux liens qui uniraient chevalerie et franc-maçonnerie, sans toutefois citer l'ordre du temple :

⁶ François de Smet et Tristan Bourland, *La clef écossaise*, op.cit., p. 55 et ss.

⁷ Claude Mansuet Jeune, *Histoire critique et apologétique l'ordre des chevaliers du temple Jérusalem dits Templiers*, Paris, 1789.

⁸ Jean Hermant, *Histoire des religions ou ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie*, Rouen, 1698, p. 119.

⁹ Peter Partner, *Templiers, francs-maçons et sociétés secrètes*, Pygmalion, 1992, p. 48.

*De plus, s'il était utile, on pourrait montrer que les Sociétés ou Ordres de Chevaliers militaires tout comme celles de religieux ont, au cours des temps, emprunté à cette ancienne Fraternité un grand nombre d'usages ...*¹⁰.

Si, selon les historiens britanniques, la légende d'une franc-maçonnerie templière a été élaborée en Écosse autour de l'interprétation erronée d'une "charte"¹¹ de la famille Sainclair de Roslin¹², c'est en revanche en France qu'elle va s'épanouir, et au sein d'une franc-maçonnerie aristocratique. En 1737 en France, l'Écossais André-Michel Ramsay (1686-1743), écrit un discours qui deviendra célèbre. Né à Ayr en Écosse d'un père calviniste et d'une mère anglicane, Ramsay est l'ami, le disciple et le premier biographe de Fénelon (1651-1715) qui le convertit au catholicisme. Franc-maçon important, soutien du prince Jacques Stuart (1688-1766) exilé en France, il évoque dans ce discours le thème de la chevalerie. Selon lui, les francs-maçons furent primitivement une société de chevaliers dont le métier était de reconstruire les églises qui avaient été détruites par les Sarrasins¹³. Ramsay rattache donc l'histoire de la franc-maçonnerie à celle des croisades :

Nos ancêtres les Croisés, rassemblés de toutes les parties de la Chrétienté dans la Terre Sainte, voulurent réunir ainsi dans une seule confraternité les sujets de toutes les Nations.

*Les Ordres Religieux furent établis pour rendre les hommes Chrétiens parfaits ; les ordres militaires pour inspirer l'amour de la belle gloire ; l'Ordre des Frée maçons [sic] pour former des hommes, et des hommes aimables, de bons citoyens et des bons sujets, inviolables dans leurs promesses, fidèles adorateurs du Dieu et de l'amitié, plus amateurs de vertus que des récompenses*¹⁴.

Le discours de Ramsay révèle une histoire sans doute en cours de formation depuis l'Écosse

*Jacques Lord Steward d'Ecosse était Grand Maître d'une Loge établie à Kilwin, dans l'ouest d'Ecosse, en l'an MCCLXXVI*¹⁵.

Mais il ne fait cependant lui non plus aucune mention des templiers, mais parle d'une alliance entre les francs-maçons et les Chevaliers de St Jean de Jérusalem.

Quelques temps après, notre Ordre s'unit intimement avec les Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem. Dès lors, nos Loges portèrent le nom de Loges de Saint Jean. Cette union se fit à l'exemple des Israélites lorsqu'ils élevèrent le second Temple.

¹⁰ James Anderson, *Constitution d'Anderson 1723*, texte anglais de l'édition de 1723. Introduction, traduction et notes par Daniel Ligou, ÉdimaF, 1998, p. 173.

¹¹ Robert L.D. Cooper, *Rosselyn : splendeurs, mythes, réalités*, éditions de La Hutte, 2011, p. 39 ss.

¹² Robert L.D. Cooper, "The Knights Templar in Scotland, The Creation of a Myth", *Transactions of Quatuor Coronati Lodge*, Vol. 115, 2002, <http://quatuorcoronati.com>

¹³ Jeremiah How, *The Freemason's Manual or Illustration of Masonry*, London, 1862, p. 234.

¹⁴ Alain Bernheim, *Ramsay et ses deux discours*, Éditions Télètes, 2011, p. 71.

¹⁵ Discours de Ramsay. Vers 1598, une loge proche de Glasgow porte le nom de Kilwinning.

*Pendant qu'ils maniaient la truelle et le compas d'une main, ils tenaient dans l'autre l'épée et le bouclier*¹⁶.

Sous la pression du cardinal de Fleury (1653-1743), ministre de Louis XV et nouveau protecteur de Ramsay¹⁷ – Fénelon est mort en 1715 – ce discours ne sera jamais prononcé en loge mais circulera sous le manteau et sera maintes fois repris et développé¹⁸. Il influence considérablement l'élaboration des "Hauts Grades" chevaleresques et templiers¹⁹ qui se multiplient à partir de 1740, car les *templiers maçons* ne pouvaient que séduire des frères issus de la noblesse, à l'intérêt déjà prononcé pour le symbolisme des tailleurs de pierre et pour le Temple, centre de toutes les métaphores architecturales.

Il a donc fallu là aussi construire une légende. Certains francs-maçons ont en effet imaginé que des templiers, fuyant les persécutions royales, s'étaient réfugiés en Écosse, *conservatoire d'un Moyen Âge mystérieux et romantique* dans l'esprit des Français du XVIIIe siècle²⁰. Ces templiers se seraient mis au service de Robert Bruce (1274-1329), roi d'Écosse, et lui auraient permis de gagner la bataille de Bannockburn en 1314. Mais Robert, excommunié par Clément V, voulait que son pays nouvellement indépendant soit réadmis dans la chrétienté européenne. Il ne pouvait pas le faire tant qu'il y avait des templiers *hérétiques* en Écosse. Bruce aurait donc créé l'Ordre de la franc-maçonnerie ("Ordre royal d'Écosse" ou "Chevaliers d'Hérédom"), dans lequel les templiers se seraient dissimulés et auraient caché leur trésor et leurs secrets. De cette façon, Bruce pouvait prétendre que l'ordre des templiers n'existait plus en Écosse²¹. Sous le roi Jacques II Stewart, William Sinclair de Roslin aurait débuté la construction de la chapelle de Rosslyn près d'Edimbourg vers 1441 pour abriter le "trésor" des templiers porté en Écosse vers 1307²². Il aurait lui-même dirigé les travaux et aurait été nommé grand maître des maçons, détail qui ne figure que dans les éditions postérieures à 1738 des *Constitutions d'Anderson* :

*James II. Stewart, a minor of seven Years, under the Regency of Lord Calendar. In this Reign WILLIAM SINCLAIR, the great Earl of Orkney and Caithness, was Grand Master, and built Roslin Chapel near Edimburgh, a Master-piece of the best Gothic, A.D. 1441*²³.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Lettre de Ramsay datée du 22 mars 1737 : *Monseigneur, Je reviens de la campagne, et j'apprends que les assemblées de francs-maçons déplaisent à votre Éminence.*

¹⁸ Louis-François de La Tierce, *Histoire, obligations et statuts*, p. 31.

¹⁹ Certains éléments du discours figurent toujours dans les rituels des grades de Chevalier d'Orient, 15ème degré du Rite Ecossais Ancien Accepté, et de Maître Ecossais de Saint André du Rite Ecossais Rectifié.

²⁰ Pierre Mollier, *La chevalerie maçonnique*, Dervy, 2005, p. 115.

²¹ Robert L.D. Cooper, "The Knights Templar in Scotland", *op.cit.*

²² Cette légende vient sans doute du fait que dans la seconde rédaction des *Constitutions d'Anderson*, William Sinclair apparaît comme Grand Maître des francs-maçons.

²³ "*Jacques II Stuart, mineur de sept ans, sous la régence de Lord Calendar. Sous ce règne William Sinclair, le grand comte de Orkney et Caithness, était Grand Maître, et il bâtit Roslin Chapel près d'Edimbourg, une pièce majeure du meilleur gothique.* James Anderson, *The Constitutions of the Antient and Honourable Fraternity of Free and Accepted Masons*, Lodon, printed for Brother W. Johnston, 1767, p. 116.

Il existe bien d'autres variantes de cette légende, mais l'important est que la légende de la chevalerie templière écossaise semble être un des témoins rescapés de l'univers certes idéaliste des premiers francs-maçons, mais aussi de leur appartenance massive à l'aristocratie chrétienne²⁴.

C'est, vers 1750, que la légende templière apparaît pour la première fois explicitement dans un rituel de *chevalier Kadosh*²⁵. Il fait partie de documents de l'*Ordre Sublime des Chevaliers Élus* découverts dans la ville de Quimper, et "pourrait" provenir de milieux stuartistes.

Le grade de chevaliers Kadosh revêt de multiples facettes mais un de ses thèmes concerne la vengeance de Jacques de Molay, le Grand-Maître du temple, injustement exécuté par Philippe Le Bel et Clément V. Dans le contexte de la rivalité qui oppose les Hanovre aux Stuart exilés en France, il pourrait s'agir de la vengeance de Charles 1^{er} Stuart, décapité le 30 Janvier 1649 à la demande de Cromwell²⁶. C'est ce que laisse supposer un rituel de 1847 :

Le 28° Grade s'appelle Grand Écossais de saint André d'Écosse. Ce Grade appartient principalement aux Anglais qui avaient juré de venger la mort de Charles 1^{er}.

C'est dans tous les cas cette vengeance, toute symbolique dans l'esprit des francs-maçons, qui a servi de base à la théorie du complot, et ce dès avant la Révolution française. Il faut dire que ce grade fut un temps assez équivoque pour que certains maçons le qualifient de *chimère du rétablissement de l'Ordre du Temple* et le condamnent à la fin du XVIIIe siècle avant de le réhabiliter avec l'arrivée du Rite Ecossais Ancien Accepté en 1804²⁷. En effet, tous les maçons, comme Joseph de Maistre par exemple, n'acceptent pas cette greffe templière sur leur histoire déjà passablement mythique. Elle est d'ailleurs l'objet d'un double rejet, un par le convent de Lyon en 1778, l'autre par le convent de Wilshembad en 1782.

3 – La récupération

Traumatisée par la philosophie des Lumières et par la baisse de son influence, l'Église prend l'apparition de la maçonnerie spéculative comme une nouvelle agression. En 1738, avec sa bulle *In eminenti*, le pape Clément XII attire l'attention des catholiques sur cette société que l'époque voit se répandre à travers tout le continent européen, et leur en interdit formellement la fréquentation. Après cette première condamnation, qui sera suivie par d'autres, les polémistes catholiques partent en guerre contre

[...] les loges en les montrant inspirées par le diable, ennemies de la morale chrétienne et de l'autorité de l'Église, partisans de l'épicurisme et du

²⁴ Robert L.D. Cooper, *Rosselyn*, *op.cit.*, p. 49.

²⁵ Pierre Mollier, *La chevalerie maçonnique*, *op.cit.*, p. 107.

²⁶ Les stuartistes furent appelés aussi Jacobites puisqu'ils étaient tenants du roi exilé en France Jacques II Stuart prétendant aux trônes britanniques, détenus par la Maison de Hanovre. Les Stuart étaient originaires d'Écosse. La recherche tend à penser qu'ils pourraient être à l'origine de la première vague maçonnique d'origine britannique en France. Cf. *L'histoire du grade de chevalier Kadosch en France* par le Vénérable Frère N.B. Loge de Recherche Ars Macionica n° 30, Bruxelles, GLRB.

²⁷ *Ibid.*

*naturalisme, annonciatrices de l'Antéchrist, ferments de l'incrédulité et de la dépravation*²⁸.

Très rapidement, la théorie du complot maçonnique est mise en œuvre, le but des polémistes étant désormais de rattacher la franc-maçonnerie à toutes les hérésies passées que la monarchie et l'Église avaient combattues. En 1742, l'abbé Pérau, prieur à la Sorbonne, dénonce la

*[...] volonté des initiés de renverser la monarchie absolue en place pour lui substituer un régime plus libéral, constitué autour des idéaux moraux vécus en loge et fondé sur le modèle d'un âge révolu*²⁹.

En puisant dans la mythologie maçonnique, foisonnante dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les polémistes n'ont aucun problème pour affirmer que la société des templiers [...] *revit toute entière dans celle des francs-maçons*. En 1783, Frédéric Nicolai développe cette théorie dans son *Essai sur les accusations intentées aux templiers, et sur le secret de cet Ordre ; avec une dissertation sur l'origine de la franc-maçonnerie*. Une partie des templiers auraient adopté des *principes hérétiques*, ce qui, ajouté à la foule des graves défauts qu'on leur attribue généralement, aurait justifié leur élimination physique. Mais au moment de prouver la liaison historique entre templiers et francs-maçons, Nicolai se perd dans un dédale de conjectures, et on peut le comprendre puisque cette liaison est historiquement indémontrable.

En 1788, c'est Jean-Pierre de La Roche du Maine, marquis de Luchet, qui reprend la théorie du complot qu'il va porter au crédit des *illuminés de Bavière*, une nouvelle secte qui

*[...] a pour but de gouverner le monde, de s'approprier l'autorité des souverains, d'usurper leur place en ne leur laissant que le stérile honneur de porter la couronne. Elle adopte du régime jésuitique l'obéissance aveugle et les principes régicides du dix-septième siècle ; de la Franche-maçonnerie, les épreuves et les cérémonies extérieures ; des templiers les évocations souterraines et l'incroyable audace*³⁰.

Après 1789 et surtout la Terreur, la légende templière maçonnique, amplifiée et déformée par les anti maçons est utilisée à des fins contre-révolutionnaires. En 1794, Charles-Louis Cadet de Gassicourt publie un ouvrage au titre révélateur dans lequel il affirme que quatre loges de francs-maçons furent créées par le Grand-Maître Jacques de Molay dont

*[...] tous les membres prêtèrent serment d'exterminer tous les rois et la race des capétiens, de détruire la puissance du pape ; de prêcher la liberté des peuples, et de fonder une république universelle*³¹.

²⁸ Jacques Lemaire, "Les premières formes de l'antimaçonnerie en France : les ouvrages de révélation (1738-1751)", *Les courants antimaçonniques hier et aujourd'hui*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993, p.17.

²⁹ Jacques Lemaire, *Les origines française de l'antimaçonnerie*, p. 49.

³⁰ Marquis de Luchet, *Essai sur la secte des Illuminés*, Paris, 1789, p. 35.

³¹ Charles Louis Cadet de Gassicourt, *Le Tombeau de Jacques de Molai ou histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des templiers, francs-maçons, Illuminés, etc. Et recherche sur leur influence dans la révolution française ; suivie de la Clef des Loges*, Paris, 1794, p. 20.

Les templiers, francs-maçons, illuminés et jacobins issus de l'imagination de Gassicourt ont un esprit de rapine, de vengeance héréditaire, de fanatisme régicide qui leur a été enseigné par le *vieux de la Montagne, ce brigand fameux établi entre Damas et Antioche*. Mais parmi tous ces prêtres qui ferrailent contre les francs-maçons, le summum de l'antimaçonnisme est atteint avec l'abbé Augustin de Barruel.

II – Augustin de Barruel

Le père jésuite Augustin de Barruel est connu pour sa lutte acharnée contre les philosophes des Lumières, qu'il nomme les *sophistes jacobins* et qu'il accuse à son tour d'être à l'origine de tous les maux de l'Église et de la société. Dans les années 1797-1798, il publie *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, volumineux travail qui aura un immense succès sous la Restauration pour avoir développé la théorie du complot jusqu'à l'outrance, de façon fastidieuse et souvent simpliste : les francs-maçons sont les maîtres d'œuvre de la Révolution de 1789 et les véritables exécuteurs de la famille royale.

Mais qui sont ces hommes sortis *des entrailles de la terre* ? D'où vient cette secte *jacobine* qui médite la *dissolution universelle* ? D'où viennent ces *complots ourdis de longue main* ? Barruel, qui pose ces questions, attribue d'emblée trois composantes à la secte des *jacobins* :

1° Les philosophes, adeptes de l'impunité, conspirent contre Dieu et l'Évangile depuis longtemps déjà.

2° Les francs-maçons, adeptes de la rébellion, cultivent le secret et conspirent contre les trônes et les rois dans leurs *arrières-loges*.

3° Les *Illuminés*, adeptes de l'anarchie, conspirent contre les gouvernements et la société civile.

Après avoir dit du bien de la franc-maçonnerie originelle, celle des trois premiers grades, fidèle à Dieu et au roi, le jésuite part en guerre contre les hauts grades maçonniques, les arrières-loges au sein desquelles il voit une *idéologie de contestation* et de *conspiration*. La notion qui sous-tend ces hauts grades, écrit-il, c'est la *vengeance du père des Maçons par la mort de son assassin*³². Le fameux complot *maçonnique*, est à l'œuvre dans les *arrières-loges*, ourdi par les hauts grades Écossais et conduit par les *illuminés de Bavière*.

Son analyse est simple :

Dans le grade des Chevaliers Rose-Croix, celui qui a ravi la parole, qui a détruit le vrai culte de Jéhovah, c'est l'auteur même de la religion Chrétienne ; c'est de Jésus-Christ et de son Évangile qu'il faut venger les Frères.

*Dans le grade de Kadosh, l'assassin d'Adoniram devient le Roi qu'il faut tuer pour venger le Grand-Maître Molay, et l'ordre des Maçons successeurs des Templiers*³³.

³² Barruel, T II, p. 296.

³³ Barruel, T II, p. 323.

Barruel est arrivé à la certitude que les francs-maçons ne sont que l'extrémité d'une chaîne qui remonte aux manichéens en passant par les templiers et, fait nouveau, par les vaudois et les cathares. Son cheminement est le suivant :

1 – Manès est le père des francs-maçons.

Le Jéhovah des maçons n'est que la synthèse des dieux zoroastriens. Les manichéens célébraient la mort de Manès au cours de la cérémonie de *Bema* ; le rapprochement avec les francs-maçons ne lui pose donc aucun problème :

Les manichéens consacraient à cette fête le temps où les chrétiens célèbrent la mort et la résurrection de Jésus-Christ. C'est aussi dans ce temps que les frères Rose-Croix célèbrent plus spécialement leurs mystères. [...] Nous pourrions observer encore chez les manichéens et les francs-maçons le même zèle pour la propagande de leurs mystères. Les adeptes se glorifient de voir leurs loges répandues dans tout l'univers ; tel était aussi l'esprit propagateur de Manès et de ses adeptes³⁴.

Pour Barruel, dont l'imagination n'a pas de limite, les templiers ont assimilé la mort de Jacques de Molay à celle de Manès pour justifier leur vengeance contre Philippe Le Bel et Clément V³⁵. Les maçons ont ensuite fait remonter l'origine du passage au grade de Maître à la cérémonie manichéenne de *Bema* en perpétuation de la vengeance.

2 – De Manès aux albigeois

Des manichéens, Barruel passe sans problème aux cathares, qui ne sont bien évidemment que des manichéens eux-mêmes. Le terme d'ailleurs est générique dès le moyen-âge, il est employé aussi bien pour désigner les hérétiques dénoncés par saint Augustin au IV^e siècle que pour désigner les cathares, ou *néomanichéens*, au XII^e.

Toute l'histoire a parlé clairement, martèle Barruel, le vrai père des Vaudois, des Cathares et Bégards, Bulgares, Cottreaux et Patarins, de toutes ces sectes du Midi désignées par Condorcet, c'est l'esclave vendu à la veuve de Scythien³⁶ ; c'est l'esclave Curbique, plus généralement connu sous le nom de Manès³⁷.

Barruel dit avoir étudié les dogmes manichéens, qu'il attribue en même temps aux cathares, et y a vu, ni plus ni moins, tout ce que l'on prône dans les Loges Maçonnes. Dans le double principe des manichéens et des Cathares, se retrouve *le double Dieu des Maçons de*

³⁴ Barruel, T II, p. 309.

³⁵ Barruel, T II, p. 423.

³⁶ De là viendrait selon Barruel le nom que les francs-maçons se donnent : *Enfants de la Veuve* qui désignerait aussi les disciples de Manès. Barruel, T II, p. 424.

³⁷ Cette histoire figure dans Abbé de Choisi, *Histoire de l'Église*, Tome I, Paris, 1703, p. 407.

*la Cabale et des Maçons Martinistes*³⁸. Les albigeois exprimaient *toute la rage et toute la fureur des Jacobins Maçons, et exerçaient les cruautés et la férocité de Robespierre*. Il cite et défend les auteurs catholiques qui suivent l'histoire officielle, face à la critique qui commence à s'élever à la fin du XVIIIe siècle. Il est clair pour le jésuite, que les sociétés secrètes qui se forment au siècle des Lumières, sont l'œuvre des descendants des manichéens qui se sont répandus en Orient, Perse et Égypte, et de là ensuite sur la grande partie de l'Europe.

Pour Barruel, l'histoire est simple : les survivants des albigeois vaincus sont rentrés *dans leurs loges* et ils se sont *réduits aux sociétés secrètes* dans lesquelles ils avaient *leurs serments et leur doctrine occulte, leurs signes et leurs grades, comme les arrières-Maçons ont leurs parfaits maîtres*. Autrement dit, les albigeois étaient des francs-maçons avant la lettre.

3 – Des albigeois aux templiers

Barruel n'a pas davantage de problèmes pour établir la liaison entre cathares et templiers :

*Cette haine du Christ, cette exécration corruption, et jusqu'à l'atroce infanticide [des enfants nés d'un Templier], tout cela se retrouve, tout cela était même dans les principes de ce mélange informe de Bégards, de Cathares et d'une foule d'autres sectaires, reflusés d'Orient en Occident dès le commencement du onzième siècle*³⁹.

Le rapprochement entre ces deux groupes aussi distincts dans leurs doctrines que dans leurs buts est aisé pour Barruel puisque il a été opéré dès le moyen âge par les accusateurs des templiers. En effet, lors de leur procès, les templiers se voient signifier dix-sept chefs d'accusation dont la plupart ont été puisés par Guillaume de Nogaret dans l'arsenal inquisitorial qui a servi à l'accusation des cathares et des vaudois, ce qui permettait de classer tout ce monde dans une même et diabolique hérésie orientale :

*Les charges forment donc un tout qui vise à discréditer l'ordre en assimilant certaines de ses pratiques à l'hérésie – dont le catharisme, toujours présent, est l'exemple type – mais aussi en suggérant qu'il est totalement perverti par l'islam*⁴⁰.

La mention des sectes "orientales" va permettre à Barruel d'attribuer aux templiers, qui ont eux-mêmes côtoyé les "mystères orientaux" – le catharisme était sensé venir d'Orient – une sorte de dualisme qui va encore les rapprocher des manichéens et des cathares. Les templiers dit-il, opposent deux dieux, celui qui *meurt pour le salut des hommes*, et celui qui *ne meurt pas*. Les chevaliers qui entraient dans l'ordre devaient blasphémer *contre le Dieu du Christianisme*, qui n'était pas le vrai dieu mais un faux prophète, *justement condamné à mort pour expier ses propres crimes, non ceux du genre humain*⁴¹.

³⁸ Barruel, T II, p. 408. En 1761 Joachim Martinès de Pasqually fonde l'Ordre des Chevaliers Maçons Élus Coëns de l'Univers (martinésisme), son secrétaire, Louis-Claude de Saint Martin (1743-1803), dit Le Philosophe Inconnu, lui succède (martinisme).

³⁹ Barruel, T II, p. 389.

⁴⁰ Alain Demurger, *Les templiers. Une chevalerie chrétienne au moyen-âge*, Seuil, 2005, p. 450.

⁴¹ Barruel, T II, p. 394.

Barruel entend démontrer que toutes ces hérésies, des manichéens aux maçons, n'étaient qu'idolâtries. Ce dieu qui ne meurt pas c'est le fameux *Baphomet, tête monstrueuse* devant laquelle les templiers se prosternaient. Cette tête, c'est l'Être par excellence des francs-maçons, c'est, dit-il, un *des vestiges qui aident l'historien à remonter jusqu'aux Templiers*. Barruel ne fait ici que suivre les analyses aussi fantaisistes qu'erronées de Dupuy et de Nicolai dont nous avons parlé plus haut.

*Tout se lie des Cathares aux Vaudois, aux Chevaliers du Temple, et de ceux-ci, aux Maçons Jacobins ; tout indique un père commun. Il se montre bien plus spécialement encore dans cette égalité et cette liberté désorganisatrices, qui ne connaissent d'obéissance due, ni aux puissances spirituelles, ni aux puissances temporelles ; elles furent le caractère distinctif des Albigeois*⁴².

L'antienne de Barruel ont l'a vu, c'est la vengeance des *arrières-maçons*, mais avec les hauts grades, elle ne concerne pas Hiram, mais Jacques de Molay assassiné par Philippe Le Bel. Ces Maçons cherchent à venger la mort du Grand-Maître des templiers par celle des rois et des papes, raison pour laquelle ils ont perpétré la Révolution de 1789 et la mort de Louis XVI. Barruel voit dans la guerre des Albigeois, *toute la fureur des Jacobins Maçons contre le nom chrétien*. Les Cathares faisaient déjà preuve de toute la férocité de Robespierre, comme les Jacobins, ils abattaient les églises et les maisons religieuses, massacraient impitoyablement les veuves et les pupilles, les vieillards et les enfants, ils ravageaient tout dans l'État et l'Église.

Pour appuyer sa démonstration, le jésuite fait appel à divers auteurs qui instruisent à charge contre ces *vrais Jacobins* avant la lettre *qui ne tendaient à rien moins qu'à la destruction absolue de toute société civile, de tout Christianisme*.

3 – Des templiers aux francs-maçons

Barruel va même appuyer sa démonstration sur une réflexion de Condorcet, qu'il déteste particulièrement, au sujet cet *esprit de liberté et d'examen* que les albigeois avaient répandu et qui s'était perpétué dans la réforme. Condorcet fait implicitement le lien entre catharisme et réforme – qualifiée aussi d'hérésie – et ce lien a été particulièrement revendiqué par les premiers protestants eux-mêmes.

Dans le midi de la France, des provinces entières se réunirent pour adopter une doctrine plus simple, un christianisme plus épuré, où l'homme, soumis à la divinité seule, jugerait d'après ses propres lumières, de ce qu'elle a daigné révéler dans les livres émanés d'elle.

Mais Condorcet va plus loin en formulant ce qui fera une preuve incontestable pour Barruel :

Nous examinerons si, dans un temps où le prosélytisme philosophique eût été si dangereux, il ne se forma point des sociétés secrètes, destinées à perpétuer, à répandre sourdement et sans danger, parmi quelques adeptes, un petit nombre de vérités simples, comme de sûrs préservatifs contre les préjugés dominateurs. Nous

⁴²

Barruel, T II, p. 408.

chercherons si l'on ne doit point placer au nombre de ces sociétés cet ordre célèbre⁴³ contre lequel les papes et les rois conspirèrent avec tant de bassesse, et qu'ils détruisirent avec tant de barbarie⁴⁴.

Fort de ce rapprochement venant de ses ennemis absolus, Barruel n'a dès lors aucun besoin de vérifier l'historicité du passage des templiers aux francs-maçons, car pour lui, le seul fait que Condorcet – qui n'a apparemment pas été maçon – et les maçons eux-mêmes revendiquent cette ascendance est une preuve suffisante de sa réalité :

On le voit, il n'est pas besoin d'examiner ici si Molay et son ordre furent ou innocents ou coupables, si les Templiers sont ou ne sont pas les pères des Maçons ; il suffit de ce qui est incontestable, il suffit que les Maçons se les donnent pour ancêtres⁴⁵.

Barruel va néanmoins avancer l'explication suivante qui d'ailleurs n'est pas neuve à son époque. Après la dissolution de l'ordre, certains templiers rescapés ont conservé leurs traditions en secret et on juré de venger leurs infortunés compagnons. De génération en génération, au sein de leur *société secrète*, ils ont transmis leur haine du dieu des chrétiens, des rois et des pontifes aux francs-maçons actuels. Barruel pense avoir ainsi démontré, "preuves" à l'appuie, que

Dès-lors, le serment seul de les venger, et toute allégorie cachée sous ce serment, ne montrent plus qu'une association toujours menaçante et toujours conspirante contre les chefs de la Religion et les chefs des Empires⁴⁶.

Pour ce qu'il avance, Barruel utilise les archives de la *secte* maçonnique. Il joue sur du velours en effet, car on a vu que les Maçons eux-mêmes ont longtemps revendiqué leurs mythiques origines. Mais il refuse d'admettre que la vengeance en question n'est que symbolique, et préfère se livrer à une comparaison beaucoup plus productive entre les *mystères* des templiers et ceux des maçons qui s'avèrent, bien entendu, identiques⁴⁷. Certaines de ces comparaisons sont d'ailleurs assez comiques :

La liberté, l'égalité se cachaient chez les Templiers sous le nom de Fraternité. Qu'il est bon, qu'il est doux de vivre en Frères ! était le cantique favori de leurs mystères ; il est encore celui de nos maçons, et le masque de toutes leurs erreurs politiques⁴⁸.

Mais nous ne saurons pas comment Barruel conçoit historiquement la continuité qui se serait opérée de la disparition de l'ordre du temple en 1314 à la création officielle de la maçonnerie anglaise en 1717, pour sa démonstration Barruel se contente de suivre :

⁴³ A cet endroit de la citation de Condorcet, Barruel rajoute : (celui des templiers). Barruel T II, p. 407.

⁴⁴ Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Ouvrage posthume de Condorcet, Paris, Agasse, an III de la République (1794-95), p. 169.

⁴⁵ Barruel, T II, p. 374.

⁴⁶ Barruel, T II, p. 374.

⁴⁷ Barruel, T II, p. 394.

⁴⁸ Barruel, T II, p. 396.

[...] *les archives des Maçons mêmes, et tous les rapports de leur Ordre avec celui des Chevaliers du Temple, nous avons un vrai devoir de leur dire – oui, toute votre École et toutes vos Loges sont venues des Templiers*⁴⁹.

Barruel s'élève en revanche avec force contre ceux qui, comme Condorcet, prennent la défense des hérétiques au prétexte que leur *fureur* n'était qu'une réponse à la Croisade des Albigeois déclenchée par l'Église. A ceux-là il oppose que l'on a tort de croire que l'Église a voulu renverser les seigneurs occitans alors qu'à l'inverse, elle a déclenché la croisade pour les sauver. Dans une totale confusion, Barruel explique en effet que cette croisade était destinée à sauver l'Europe *des atrocités qu'ils* [les albigeois] *exerçaient déjà dans le Toulousain sous le nom de Cottereaux, dans la Biscaye sous le nom de Basques et dans tous les pays désignés sous ces différents noms de Brabantionibus et Aragonesibus, Navariis, Bascolis, Coterellis et Triaverdinis*. Voilà les vrais motifs de la croisade, explique-t-il.

III – Commentaires

1 – Sur le plan historique

Au XVIII^e siècle, le catharisme était considéré, comme au moyen âge et même encore aujourd'hui par un large public, comme le dernier maillon d'une chaîne ininterrompue d'hérésies venues d'Orient, de Zoroastre et passant successivement à Marcion, aux gnostiques, aux pauliciens, aux henriciens, aux pétrobrusiens, aux bogomiles. Les adversaires de tous ces hérétiques ont toujours trouvé un lien doctrinal entre eux afin de persuader qu'il y avait une unité et une continuité dans le temps, alors qu'il s'agissait le plus souvent de ressemblances très générales. La théorie de la filiation est aujourd'hui abandonnée par la majorité des historiens. Le dualisme par exemple, est une interrogation récurrente de l'homme sur l'origine du mal, mais cette réflexion émane de gens et de périodes qui n'ont aucune connexion historique entre eux. L'hérésiologue qui analyse attentivement les différents phénomènes éloignés de plusieurs siècles comprend que leurs ressemblances ne sont qu'apparentes et qu'elles n'impliquent pas de continuité organique⁵⁰. Dans les années 1850, la thèse de Charles Schmidt commence à faire admettre le catharisme comme un rameau dissident de la chrétienté occidentale. Pourtant, en 1947, le médiéviste Steven Runciman reste encore partisan de cette filiation ininterrompue du manichéisme médiéval⁵¹, ce que les travaux d'historiens comme René Nelli⁵², Jean Duvernoy⁵³, Michel Roquebert⁵⁴ et Anne Brenon⁵⁵ ont largement contredit depuis.

⁴⁹ Barruel, T II, p. 393.

⁵⁰ Ylva Hagman, "Les historiens des religions et les constructions des ésotéristes", *Catharisme : l'édifice imaginaire*, Collection Heresis n° 7, 1994, pp. 131 – 143.

⁵¹ Steven Runciman, *Le manichéisme médiéval*, Payot, 1972.

⁵² René Nelli, *Écritures Cathares*, Denoël, 1959.

⁵³ Jean Duvernoy, *Le registre d'Inquisition de Jacques Fournier*, Privat, 1965.

⁵⁴ Michel Roquebert, *L'épopée cathare*, Privat.

⁵⁵ *Les archipels cathares*, Dire, 2000 ; "Les hérésies de l'an mil : nouvelles perspectives sur les origines du catharisme", *Heresis* n° 24, p. 32.

Le catharisme disparaît au début du XIVe siècle et rien ne permet de penser qu'il s'est perpétué au travers de quelque secte ou société secrète. Peu de cathares se sont réfugiés dans des commanderies templières, davantage sont allés dans les commanderies hospitalières, quelques-uns même dans des abbayes cisterciennes⁵⁶, mais le pourcentage est infime. Les templiers sont quasiment absents du conflit albigeois, et lorsqu'ils y participent, c'est généralement dans les rangs des croisés. Aucune source ne permet de penser que les templiers ont adhéré à la foi cathare, ni même à la "cause occitane", si tant est qu'il y en ait eu une. Seuls les professionnels du *mystère* ésotérico-commercial comme Michael Baigent et Richard Leigh, par exemple, continuent à soutenir *mordicus*, au sujet de l'ordre du temple, que

La question demeure sur les influences qui le façonnèrent, sa "contagion" par l'hérésie cathare et l'impact de formes non pauliniennes et plus anciennes, de pensée chrétienne [c'est à dire pagano-chrétiennes], rencontrées par les chevaliers en Terre sainte⁵⁷.

Mais la crédibilité de ces auteurs ne résiste pas à l'examen. Le témoignage qu'ils évoquent en exemple de la "contagion" des templiers par les cathares repose sur

[...] les aveux d'un fugitif qui venait d'être appréhendé à Salisbury, un certain Stephen Stapelbrugge. Stephen fut le premier templier d'Angleterre à confesser l'existence de pratiques hérétiques au sein de l'ordre. [...] Les "erreurs" de l'ordre, déclara-t-il, avaient connu leur origine en France, dans la région d'Agen. Des preuves accablantes montrent que les templiers avaient été "contaminés", pour employer la terminologie ecclésiastique, par la pensée cathare, et avaient donné refuge aux cathares qui fuyaient l'Inquisition⁵⁸.

Dans les faits, on l'a dit, ce sont les hospitaliers de Saint-Jean qui ont le plus "soutenu" les occitans et qui en retour ont été les mieux dotés par les comtes de Toulouse. C'est leur habit que Raymond VI endosse au moment de mourir, et ce sont eux qui vraisemblablement ont abrité le plus souvent les hérétiques fugitifs. Mais il n'y a pas là non plus de quoi accuser l'ordre des hospitaliers d'hérésie.

Dans ce texte des deux journalistes Anglais, une note de bas de page laisse espérer l'accès à ces "preuves accablantes", mais elle ne nous renvoie qu'à leur propre best seller : *The Holy Blood and the Holy Grail*⁵⁹ où nous n'apprenons rien sur cette "contamination" mais où s'ouvrira sous nos yeux un gouffre sans fond d'inepties en tous genres qui ont servi de base au *Da Vinci Code* de Dan Brown⁶⁰, autre succès mondial. Or que dit l'accusé Stephen de Stapelbrugge de *Ordini Templi*, qualifié de fugitif apostat (*apostata fugitivus*) dans son interrogatoire de 1311, retranscrit intégralement par Pierre Dupuy en 1654 ?

⁵⁶ Richard Bordes, "Les cathares en Périgord et Agenais et leur rapport avec les cisterciens", *Cadouin et l'hérésie cathare*, XVIIIe Colloque de Cadouin, août 2012. Association les Amis de Cadouin, Place de l'abbaye, 24480, Cadouin, www.amisdecadouin.com.

⁵⁷ Michael Baigent et Richard Leigh, *Des templiers aux francs-maçons*, édition du Rocher, 2005, p. 64.

⁵⁸ *Ibid.*, pp. 82-83.

⁵⁹ Michael Baigent, Richard Leigh et Henry Lincoln, *L'énigme sacrée*, Pygmalion, 1983, P. 73.

⁶⁰ Michael Baigent, Richard Leigh et Dan Brown ont été en procès à ce sujet.

*Quod in Anglia non adorant Catum nec Idolum, quod ipse sciat, sed audivit bene dici, quod adorant Catum & Idolum in Partibus Transmarinis. [...] Interrogatus etiam, in quo loco sumpserunt originem dicti errores, respondit, quod in Dioecesi Agenensi, ut audiverat dici*⁶¹.

Stapelbrugge, dit simplement qu'en Angleterre, à ce qu'il sait, les templiers n'adoraient ni chat ni idole, mais qu'il a entendu dire que cela se faisait dans les régions d'outremer et que ces erreurs seraient originaires du diocèse d'Agen. Les templiers ont en effet été accusés d'avoir adoré une idole, le célèbre *Baphomet* dont le nom a fait l'objet des interprétations les plus fantaisistes et même un chat noir qu'ils baisaient sur l'anus. On sait bien que ces pratiques sont aussi celles que l'on attribuait aux hérétiques albigeois qui n'étaient pas plus des adorateurs du chat que les chevaliers du temple⁶². Après avoir abjuré une hérésie qu'il reconnaît finalement mais qui n'a absolument rien à voir avec l'hérésie cathare, Stapelbrugge, est "réconcilié". Voilà toutes les preuves accablantes qui montreraient, selon Baigent et Leigh que les templiers avaient été "contaminés". Alain Demurger dont il est difficile de contester qu'il est un des meilleurs spécialistes français des templiers, souligne qu'ils ont été accusés de pratiquer sorcellerie et magie en comparant leurs "pratiques démoniaques" à celles d'une secte luciférienne découverte en Allemagne. Les accusations de sorcellerie et de magie ont fait entrer les templiers dans le vaste cadre de l'hérésie : *En adorant une idole, on dénigre la Trinité ; l'idolâtre devient hérétique*⁶³. C'est exactement ces accusations qui ont été portées contre Stephen de Stapelbrugge.

Il est clair que malgré l'obstination de certains auteurs à vouloir à tout prix maintenir le "*Mystère des templiers*", un nombre considérable d'obstacles insurmontables empêchent de penser que templiers et cathares ont pu faire cause commune. D'une part leur religion les sépare, les uns sont moines, soldats et chrétiens catholiques, les autres sont non violents, laïques et chrétiens hérétiques ; les uns défendent la chrétienté romaine, les autres sont pourchassés par celle-ci. Le secret que les templiers revenant d'Orient auraient partagé avec les cathares qualifiés de manichéens est pour le moment du domaine exclusif de la mythologie. C'est sans aucun doute le fait d'avoir partagé un sort commun, face à l'arbitraire de la papauté, de l'Inquisition et de la royauté, qui les a liés, au-delà des siècles, dans un imaginaire qui a fait florès et qui aujourd'hui encore reste indéracinable dans l'esprit d'une grande partie de l'opinion.

Cathares et templiers font en effet encore recette. Le 19 janvier 2006, le journal *Le Point*, publie un énième article de Sophie Coignard, spécialiste de la franc-maçonnerie journalistique, intitulé : *Franco-maçons et templiers !*

*Et si les milices des croisades étaient les ancêtres des fils de la lumière ?
La thèse agite - et divise - les historiens et nourrit les spéculations. Les rituels franc-*

⁶¹ Pierre Dupuy, *Histoire de l'ordre militaire des Templiers ou Chevaliers du Temple de Jérusalem depuis son Établissement jusqu'à sa Décadence & sa Suppression*, nouvelle édition à Bruxelles chez Pierre Foppens, 1751 p. 393.

⁶² Les hérétiques étaient accusés de sorcellerie, pratique à laquelle le chat, animal maléfique, est généralement associé. C'est le chanoine Rhénan Ekcbert de Schönau qui les nomma *Cathares* en 1163. Le mot viendrait du langage populaire *cati / catier / katzer*, chat. Le langage populaire désignait ainsi les *adorateurs du chat* autrement dit les sorciers. Anne Brenon, *Les Cathares*, Jacques Grancher, Paris, 1996, p. 13/14.

⁶³ *Ibid.*, p. 453.

maçons et les grades de leur haute hiérarchie empruntent en tout cas largement aux Templiers.

Mais madame Coignard, qui *enquête sur les liens secrets entre ces deux ordres*, a pris la précaution de s'entourer d'historiens sérieux qui lui ont démontré qu'il n'y a pas de lien entre templiers et maçons :

Il n'y a aucun lien historiquement démontrable, aucun document scientifiquement pertinent qui atteste une filiation, assure Yves Hivert-Messeca, enseignant chercheur à l'École pratique des Hautes Études. D'ailleurs, comment pourrait-il y en avoir ? Les Templiers disparaissent plusieurs siècles avant que la franc-maçonnerie moderne n'apparaisse ! Les références aux Templiers dans les rituels maçonniques surgissent au XVIIIe siècle, parce que, à cette époque, tout ce qui se rattache à la chevalerie permet de faire chic. Aujourd'hui, il reste l'héritage symbolique, qui est une manière de mettre en scène le rituel maçonnique. Mais ce qui est intéressant, c'est l'émotion que ces rituels procurent à ceux qui les pratiquent. Parler de filiation directe n'a pas de sens. C'est un peu comme si je décidais de vivre comme un sénateur romain et que j'en concluais que je fais effectivement partie de la lignée d'un sénateur romain⁶⁴.

Après les derniers bûchers du début du XIVe siècle, le catharisme tombe dans un oubli quasi complet, et le dossier est refermé pendant deux siècles. C'est la réforme qui, se cherchant elle-même des "ancêtres", va rouvrir le dossier cathare à la page même où il avait été refermé. On le voit bien au travers de ces quelques exemples, aucun rapport de cause à effet ne peut être établi entre manichéens, cathares, vaudois et templiers. Quant à la filiation établie entre tous ces mouvements religieux et les francs-maçons par Barruel au mépris de tout esprit critique, nous avons vu qu'elle était partie de l'invention de la chevalerie templière par les maçons eux-mêmes.

2 – Sur le plan polémique

La mise en perspective de l'histoire aujourd'hui n'est plus la même qu'au moment de la Révolution française, les mentalités ont changé, la documentation s'est accrue et son exploitation a dépassé les clivages religieux. Les polémistes catholiques du XVIIIe siècle ont joué sur deux tableaux. Concernant les hérésies médiévales, ils ont suivi scrupuleusement le chemin tracé par leurs devanciers dont on pensait qu'ils avaient nécessairement tout dit depuis longtemps. En grande partie, jusqu'à une époque récente, les historiens chrétiens avaient forgé l'histoire du catharisme avec un souci uniquement confessionnel. Pour ces catholiques d'Ancien Régime, il n'était pas question de penser que le catharisme avait pu être un phénomène interne à la chrétienté. Il avait été une hérésie importée d'Orient, que l'Église avait légitimement éliminée comme un corps étranger à la chrétienté latine.

La Révolution française a semé un vent de panique parmi les élites de l'Ancien Régime et exacerbé leur vision négative des Lumières. Barruel pousse jusqu'à l'obsession sa vision d'une maçonnerie revancharde, investie d'une mission de vengeance en faveur du grand maître des Templiers :

⁶⁴ Sophie Coignard, "L'héritage des Templiers", *Le Point* du 19 janvier 2006.

Telle est la liaison et la marche, tel est l'ensemble du système Maçonnerique ; et c'est ainsi que, par un développement successif de son double principe d'égalité et de liberté, de son allégorie du Maître des Maçons à venger, de la parole à retrouver, la secte conduisant ses adeptes de secrets en secrets, les initie enfin à tout le code de la Révolution et du Jacobinisme⁶⁵.

Concernant la franc-maçonnerie, son histoire, par nature, est chargée d'un tel imaginaire (les mystères gnostiques, le trésor et les mystères innombrables des templiers, le secret des francs-maçons, les pratiques ritueliques), que les polémistes ont eu beau jeu d'en ajouter encore en les liant tous au service d'un même épouvantable complot, qui, aujourd'hui, est devenu mondial⁶⁶.

IV – Pérennité des polémiques

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la maçonnerie templière est happée par l'ésotérisme, l'alchimie et l'occultisme, principalement en Allemagne avec le templarisme de la Stricte Observance créé par le baron von Hund, puis avec les *clercs-templiers* de Johan August Starck. Toute cette *chevalerie ésotérico-maçonnerique*, qui mêle le faux à la fantaisie, reflète le goût irrationnel d'une partie de la noblesse oisive et de la bourgeoisie en quête de mysticisme et sujette aux mystifications comme la transmutation du métal en or ou la recherche du trésor des templiers. Dan Brown n'a dû guère se baisser pour recueillir les ingrédients qui ont alimenté son *Da Vinci Code*. Cette maçonnerie templière fut convoitée par les illuminés bavarois que l'abbé Barruel mit au ban des principaux responsables de la Révolution de 1789.

C'est cette maçonnerie éclectique qui, en assurant une étrange longévité au mythe de la maçonnerie templière, donna flanc aux innombrables critiques antimaçonniques qui, durant tout le XIXe siècle et jusqu'à fin de la seconde guerre mondiale, n'a ressassé guère plus que les idées éculées de l'abbé Barruel, de façon parfois nuancées, mais le plus souvent jusqu'à l'outrance caricaturale. L'antimaçonnisme de plus fortement coloré d'un antisémitisme qui annonçait des périodes noires de notre histoire. On a un exemple de cet antisémitisme en 1852, avec M^{gr} Léon Meurin, religieux de la Compagnie de Jésus, orientaliste, spécialiste de la gnose, de la kabbale et de l'ésotérisme en tout genre. La thèse de l'archevêque de Port-Louis se résume en peu de mots : l'Ange déchu a séduit les anciens peuples par ses doctrines mensongères ; le paganisme a séduit le Juif hypocrite et obstiné ; le Juif a séduit et corrompu l'Ordre religieux des Templiers, et trompe encore aujourd'hui la grande masse crédule des francs-maçons.

Ce mélange étrange d'une chevalerie déchue tout imbue de sentiments de haine et de vengeance avec une hiérarchie théosophique, basée sur la Kabbale, doctrine philosophique de la Synagogue déchue, nous mènera plus tard à la

⁶⁵ Barruel, T II, p. 323.

⁶⁶ Pierre-André Taguieff, *La foire aux illuminés. Ésotérisme, théorie du complot, extrémisme*, Mille et Une Nuit, 2005.

*considération du second élément essentiel de la franc-maçonnerie, l'ordre religieux aboli des Templiers*⁶⁷.

Meurin écrira cette phrase stupéfiante : *Deux Juifs ont établi la franc-maçonnerie*. Puis vient M^{gr} de Ségur, le fils de la célèbre comtesse, qui publie un ouvrage retentissant en 1864 dans lequel il met en scène l'initiation de Louis-Philippe-Égalité au grade templier de chevalier Kadosh tant décrié par Barruel. On voit Philippe coupant la tête d'un mannequin à l'effigie de Philippe Le Bel. M^{gr} de Ségur explique que c'est à la royauté elle-même que s'en prend le cousin de Louis XVI. M^{gr} de Ségur nous en administre la preuve en rappelant qu'avant la Révolution, Philippe a voté la mort du roi le 16 janvier 1793 :

*Ainsi le nouveau Kadosh, en fidèle Chevalier, fut-il un des principaux assassins de Louis XVI. Presque tous les régicides de la Convention étaient Francs-Maçons*⁶⁸.

Quant au complot judéomaçonnique il atteint son apogée avec Gabriel Jogand-Pagès, alias Léo Taxil, qui, après avoir tapé sur l'Église quand il était franc-maçon, tape désormais sur la franc-maçonnerie puisqu'il est retourné à l'Église. Ce bouillonnant polémiste entend démontrer que les grades supérieurs de la franc-maçonnerie ont pour mission d'établir sur le monde rien moins que la dictature de Satan. Au tournant du XXe siècle, la *Revue internationale des sociétés secrètes* de Mgr Jouin assure l'entretien de cette fumeuse mystification, puis ce sera le tour de la Société Augustin Barruel fondée à Lyon en 1978.

Il est impossible dans le cadre de ce colloque de dresser une liste exhaustive des liens établis entre templiers et francs-maçons, mais voici ce que l'on peut lire aujourd'hui sur le site Virgo-Maria.org de la Fraternité Saint Pie X :

1 - Mgr Fellay dénonce Vatican II comme le fruit d'un complot maçonnique centenaire contre l'Église et il révèle la présence de 4 loges de rite écossais au sein du Vatican.

2 - La visite officielle de l'abbé apostat Ratzinger-Benoît XVI (chef de la fausse église qui a éclipsé la véritable Église catholique), en Écosse et en Angleterre du 16 au 19 septembre 2010, doit être comprise comme une étape majeure dans la réalisation du plan détaillé par le cardinal luciférien Rampolla2 del Tindaro, membre de l'O.T.O. (Ordo Templi Orientalis).

Et sur le site de l'US Grand Lodge Ordo Templi Orientalis on peut lire :

Bien que fondé officiellement au début du 20e siècle, O.T.O est à la confluence des courants divergents de la sagesse ésotérique et des connaissances qui ont été à l'origine divisées et poussées à la clandestinité par l'intolérance politique et religieuse au cours des âges sombres. Il puise dans les traditions des mouvements maçonniques, de la Rose-Croix et des Illuminati des 18e et 19e siècles, des Templiers en croisade, des chevaliers du moyen âge, des débuts de la gnose chrétienne et des Écoles des Mystères païens.

⁶⁷ Léon Meurin, *La Franc-Maçonnerie, Synagogue de Satan*, Paris, 1893, p. 102.

⁶⁸ *L'antimaçonnisme catholique. Les Francs-Maçons, ce qu'ils sont, ce qu'ils font, ce qu'ils veulent*, par M^{gr} de Ségur, publié et commenté par Emile Poulat et Jean-Pierre Laurent, Berg International, 2006, p. 53.

Après la seconde guerre mondiale, les templiers/maçons/hérétiques vont passer de la polémique aux romans ésotériques, contribuant au maintien de la franc-maçonnerie sur les rayons des littératures à "mystères" des librairies. A l'heure où je vous parle, des livres ou des revues de toutes sortes arborent des titres ronflants, *Des Templiers à la Franc-Maçonnerie*, *Des Templiers aux Francs-Maçons*, *Les Secrets du Temple : le Baphomet et ses mystères*, mais à la même heure, et malgré la persistance de ces histoires de pacotilles, des historiens, des chercheurs, des universitaires européens, francs-maçons ou non, œuvrent pour le rétablissement de la vérité avec toutes les garanties scientifiques que nécessite un sujet d'histoire extrêmement passionnant.

Richard BORDES

LA CRYPTOGRAPHIE TEMPLIERE ET L' ENIGME DU BAPHOMET

Jean Rigouste

L'Ordre des "Pauvres Chevaliers" s'est rapidement enrichi, il s'est développé, comme on le sait, dans différents pays, ce qui impliquait des structures administratives complexes, et un système de communications fiables et sécurisées. De nombreux documents internes circulaient : lettres de crédit, ordres de mission, rapports plus ou moins secrets... Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les Templiers aient développé un ou plusieurs systèmes cryptographiques

Dans le procès-verbal de son interrogatoire, le Précepteur de l'Ordre, à Nemours, assure qu'il "a instruit plus de 400 frères dans les écritures secrètes" ... En lisant cette phrase, on peut se poser deux questions : la première concerne ces "400 frères" : étaient-ils des membres de la Chancellerie de l'Ordre, spécialisés dans le chiffre ? Ce nombre est en tout cas impressionnant, et permet d'imaginer l'existence, dans toutes les grandes Commanderies, d'un service spécial, aussi discret qu'efficace, chargé de traiter les messages secrets, de les déchiffrer dès réception comme de les chiffrer pour envoi, et de prévoir leur acheminement... Ces frères connaissaient tous les secrets de l'Ordre et apparemment ne les ont pas révélés (Il n'en est question nulle part dans les interrogatoires que nous pouvons lire)

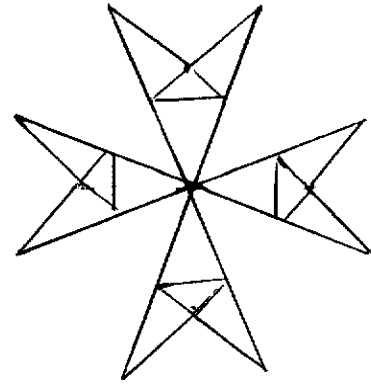
La seconde question est suscitée par ce pluriel : "les" écritures secrètes : y aurait-il eu plusieurs modes de chiffrement des documents ? Il est impossible de répondre à cette question (dans l'état actuel de nos connaissances), car nous n'avons aucune preuve tangible de l'existence de plusieurs systèmes cryptographiques chez les Templiers. Les services du Chiffre, quelle que soit l'époque, ont presque toujours pris la précaution de faire disparaître les documents chiffrés, les tables de déchiffrement, les brouillons et même parfois le message déchiffré, après lecture par qui de droit (Un message chiffré avec sa traduction "en clair", c'est une Pierre de Rosette pour le cryptographe, qui déchiffrera aisément les messages suivants !)

Une précision de vocabulaire, avant d'en venir à l'étude du seul système cryptographique attribué aux Templiers : il ne s'agit pas d'un "code" (un code est un dictionnaire, où mots ou syllabes du texte clair sont remplacés par des mots anodins), mais d'un système de chiffrement par substitution simple (chaque lettre du document à chiffrer est remplacée par un signe, toujours le même). C'est un système sans réelle sécurité (un cryptographe expérimenté le "casse" en quelques minutes !), mais à l'époque, où l'on ne savait même pas lire le grec, il paraissait suffisamment fiable.

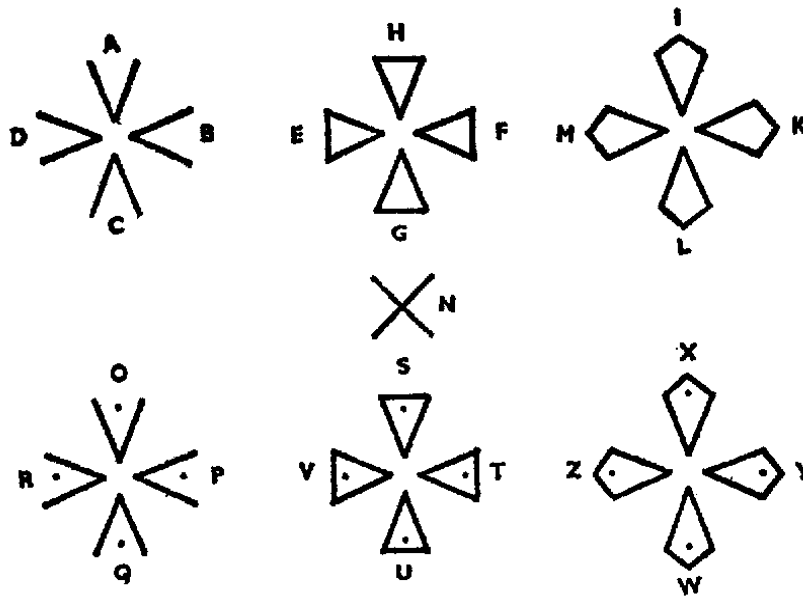
Les caractères utilisés pour chiffrer le message sont dérivés de l'emblème des Templiers, la croix grecque (à branches égales) et pattée (les extrémités des branches sont plus ou moins évasées) (la forme de cette croix varie d'ailleurs légèrement selon les époques et les Commanderies). On l'appelait, à cause de sa forme, la croix "à huit pointes", dite aussi "croix des huit béatitudes" (allusion au passage où Jésus énumère ceux qui sont "heureux", Mathieu , V, 1-16)

Ainsi, la croix "templière" fournira quatre V, quatre triangles et quatre losanges, chacun ayant quatre orientations possibles, et un X ; on pourra doubler le nombre de caractères en pointant éventuellement chaque signe. Il est fort probable que ce chiffre n'était guère utilisé en Orient, car les cryptographes arabes avaient depuis longtemps mis au point une méthode pour décrypter aisément les messages chiffrés de cette façon !

La Croix templière, ou
« Croix des huit béatitudes » :



Mais un problème demeure : les Templiers ont-ils vraiment utilisé ce système de chiffrement ? D'une part, nous n'avons pas de documents templiers chiffrés, authentiques, qui utiliseraient ce système... Les cryptographes templiers ont dû appliquer strictement les consignes de sécurité, et faire disparaître toute trace de documents chiffrés. Les histoires de la cryptographie (comme celles des Templiers, d'ailleurs) répètent, l'une après l'autre, et parfois dans les mêmes termes, que "les Templiers utilisaient un alphabet secret formé à partir de la croix..." sans jamais fournir de preuves historiques de cet emploi ; mais ce n'est pas en répétant une affirmation qu'on en fait une vérité historique ..



L' « alphabet secret des Templiers »

D'autre part, les mouvements maçonniques ont utilisé, dès le début du XIXème siècle, un chiffre tout à fait semblable à celui que l'on attribué aux Templiers : il s'agit du système dit Pigpen ("l'enclos à cochons"), qui utilise des caractères générés par une double croix... Or, les Maçons font souvent état d'une longue tradition pré-maçonnique, qui inclut précisément des références aux "pauvres chevaliers" de St Jean de Jérusalem. On pourrait alors hasarder une hypothèse : ce seraient les mouvements maçonniques qui auraient fait connaître le chiffre des Templiers... à moins qu'ils ne l'aient purement et simplement "recréé", dans le désir de se rattacher aux prestigieux chevaliers du Temple ?

A	B	C
D	E	F
G	H	I

J	K	L
M	N	O
P	Q	R

S	
T	U
V	

W	
X	Y
Z	

L'alphabet maçonnique dit « Pig Pen »

On remarque sa ressemblance avec le système attribué aux Templiers.

Ci-dessous, le mot « Cadouin » écrit avec l'alphabet templier (à g.) et le « pig pen » (à dr.)

ΛV>VΔOX

LJJEE<Γ□

Nous ignorons (sauf dans un cas, peut-être) s'il existait d'autres systèmes de chiffrement chez les Templiers : on a assuré que divers graffitis laissés par eux, dans leurs commanderies ou leurs prisons, étaient cryptés, mais aucun système n'a pu être mis en évidence. Des élucubrations de toutes sortes ont fleuri, comme il fallait s'y attendre, mais elles font appel en général à des interprétations symboliques, ce qui sort vraiment du domaine de la cryptographie !

Une des énigmes les plus irritantes de l'histoire des Templiers concerne, en effet, le fameux « Baphomet » : en résumant beaucoup ce que l'on apprend en lisant divers interrogatoires, il apparaît d'abord que de nombreux frères templiers n'ont jamais entendu parler de cette prétendue "idole", ni de son culte ; les autres ne la connaissent que par oui-dire et la décrivent de façon très variée, voire contradictoire : il s'agit d'une « tête » de diverses couleurs (selon les personnes interrogées) avec un, ou deux, ou trois visages, d'homme ou de femme etc...) D'après les aveux de Hugues de Troyes, , ce serait la tête (momifiée ?), "incrustée d'or, d'argent et de pierres précieuses" du premier Grand Maître, Hugues de Payns...Il s'agit vraisemblablement d'aveux extorqués sous la torture, chacun ajoutant sans doute quelques détails pour montrer à l'inquisiteur sa bonne volonté, et répondant à des questions plus ou moins orientées...

En latin, le mot apparaît sous la forme « figura Baphometi », dans les aveux de Gaucerand de Montpezat ; mais le mot *figura* peut se traduire par «représentation», « image » « statue » ou même « visage », : on reste dans le flou ! Nous pourrions cependant affirmer qu'il ne s'agit pas d'une « idole », comme on a sans doute voulu le faire dire aux Templiers arrêtés et torturés : toutes les accusations étaient bonnes pour les perdre ! Peut-être s'agissait-il d'un reliquaire ? Nous pouvons affirmer en tout cas que les Templiers, avec leur haute conception de leur religion, n'étaient certainement pas des "idolâtres" !

En fait, toutes les élucubrations modernes sur le Baphomet partent du livre de Friedrich Nicolai : "Essai sur les accusations portées contre l'Ordre du Temple et sur le secret de cet Ordre" (traduction du titre allemand)... (1728) qui, le premier, accrédite l'idée d'une organisation ésotérique du Temple, avec une initiation à plusieurs degrés, une doctrine secrète...etc. Allant plus loin, Joseph von Hammer Purgstall, orientaliste autrichien, dans son ouvrage "Mysterium Baphometi revelatum" (1819) fera carrément des Templiers des gnostiques : le Baphomet aura donc chez l'un comme chez l'autre un rôle très important (mais mal précisé !) Et maintes affabulations modernes suivront, sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

On a tenté de voir dans ce mot une déformation "occitane " du nom de Mahomet, en s'appuyant d'ailleurs sur le fait qu'il apparaît pour la première fois dans un poème (*Senhor, per los nostres peccatz...*) d'un troubadour, Gavaudan, en 1195, et aussi sur un vers du chant de croisade *Ira et dolor* (Colère et douleur) d'Olivier le Templier (1265)

: *E Bafomet obra de son poder ...* (Et Baphomet met en œuvre tout son pouvoir...)

On a essayé aussi de lui trouver une étymologie grecque (*baphê-metous* "baptême de sagesse" !) voire arabe... On a même imaginé (P. Berloquin, 2008) qu'il pourrait s'agir d'un « mot-valise », un mélange de « blasphème » et de « Mahomet », inventé, peut-être, par les accusateurs des Templiers pour mieux les déconsidérer...

Mais il se trouve, beaucoup plus simplement, que le mot peut être décrypté en utilisant un antique système de chiffrement, qui a ses lettres de noblesse, puisqu'il est employé dans ... la Bible ! Blaise de Vigenère (1523-1596), le génial chiffeur, le cite déjà dans son "Traité des Chiffres" (1586), sous la forme «Ethbas».

Le "code ATHBASH" (qui n'est pas, en fait, un « code » !) est un chiffre de substitution simple, fondé sur l'alphabet hébreu, et consistant simplement à remplacer la première lettre de l'alphabet (A) par la dernière (TH en hébreu), la seconde lettre (B) par l'avant-dernière (SH), et vice-versa (TH est codé par A, SH par B). D'où le nom de ce système : A/TH-B/SH. En français et selon notre alphabet, ce serait le code AZBY (et « Cadouin » s'écrirait XZWLFRM, ce qui est assez difficile à prononcer... L'exemple biblique se trouve dans Jérémie, 25 : il est question de la ville de SHESHAK, ville tout à fait inconnue ; mais en substituant les lettres selon le principe de ce chiffre, on obtient : BABEL ! (c'est-à-dire Babylone) Ce système est plus pratique en hébreu, où l'on ne note pas les voyelles (le texte biblique écrit SH.SH.K et B.B.L) qu'en français : la combinaison de consonnes codées peut être pourvue de voyelles, et on arrivera parfois même à lui trouver un sens !)

C'est Hugh Schonfield (1901-1988), savant anglais spécialisé dans l'étude de la Bible et des manuscrits de la Mer Morte, qui tenta cette approche pour décrypter le mot Baphomet ; il expose ses découvertes dans son livre "The essene odyssey...(L'odyssée des Esséniens, 1984) : comme tout le monde peut le constater, en utilisant l'alphabet de substitution ATHBASH, on obtient le mot SOPHIA, "la Sagesse", en bon grec. La probabilité mathématique pour que ce soit une coïncidence est extrêmement faible !

Les Templiers "adoraient" donc la Sagesse (attention au sens du verbe "adorer", qui, à l'époque, signifie "honorer", "vénérer", "adresser des prières à..." (latin *ad-orare*) Ce mot n'implique aucune idolâtrie ! Mais, si la cryptographie a permis sur ce point une petite avancée, le mystère n'en demeure pas moins ; quelle était cette SOPHIA, cette "Sagesse" ainsi honorée ? La Sainte Sagesse divine, à laquelle une magnifique église fut consacrée, à Constantinople ? (Mais alors, pourquoi dissimuler son nom de cette façon ?) La Sophia, principe divin, auxiliaire du Démiurge, selon les Gnostiques ? Ou faudrait-il y voir un rapport avec les « soufis », ces mystiques musulmans qui existent depuis le IX^{ème} siècle, et dont certains étymologistes rattachent le nom au mot grec Sophia ? les templiers ont pu rencontrer ces sages en Terre Sainte... Ou bien encore, les Templiers entendaient-ils ce mot dans un sens particulier et spécial, connu d'eux seuls ?

Mais le secret a été gardé, aucun document ne subsiste (à supposer qu'il y ait eu des documents.... S'il y a eu un « secret », il a sûrement été transmis par enseignement oral). Il est probable que l'on ne connaîtra jamais la vérité, et que cette énigme s'ajoutera à tous les autres mystères qui entourent l'histoire de l'Ordre du Temple.

J. Rigouste

Quelques références bibliographiques.

1. Templiers

La plupart des ouvrages sur les Templiers se contentent d'allusions à « un système de chiffrement », ou parfois citent la « Croix templière » et l'alphabet qui en est tiré. C'est pourquoi je ne citerai pas ici de titre en particulier.

2. Cryptographie.

BERLOQUIN (P.) Codes : la grande aventure. Paris, Michel Lafon, 2010.

LANGE (A.) et SOUDART (E-A.) Traité de cryptographie. Paris, éd. Félix Alcan, 1925.

LERVILLE (Ed.) Les cahiers secrets de la cryptographie. Monaco, éd. du Rocher, 1972

MULLER (A.) Le décryptement. Paris, PUF « Que sais-je ? » 1983.

MULLER (A.) Les écritures secrètes. Paris, PUF, « Que sais-je ? », 1971

MULLER (D.) Les Codes secrets décryptés. City éditions, 2007.

SINGH (S.) Histoire des codes secrets. Paris, éd. J.Cl. Lattès, 1999. (trad. de l'anglais)

VIGENERE (Blaise de -) Traité des Chiffres, ou secretes manières d'écrire. Rééd. Moderne, Paris, Guy Trédaniel, 1996.

LES GRAFFITIS
DE LA PORTE DES TOURS A DOMME
SONT-ILS AUTHENTIQUES ?
Serge Avrilleau

Domme, histoire succincte

En 1280 le roi de France Philippe-le-Hardi acheta le Mont-Domme où il fonda une ville neuve qui fut fortifiée aussitôt. L'enceinte fut restaurée au XVI^{ème} siècle. Le principal monument qui subsiste des remparts est la Porte des Tours. C'est un châtelet puissamment fortifié. Le passage en tiers-point, surmonté d'une bretèche, est flanqué de deux grosses tours cylindriques ; leur parement en bossage est percé de hautes archères. Au XVI^{ème} siècle son couronnement fut surhaussé et muni de canonniers ; les anciennes fentes de tir furent élargies [69]. Les façades extérieures présentent d'intéressantes marques de tâcherons.

Les deux tours montrent des graffitis nombreux et remarquables dont nous avons pu effectuer le relevé dans la quasi-totalité de la Tour Nord. Nous avons arrêté les relevés dans cette tour en raison de la fragilité de certaines parois et des gravures qu'elles montrent. Le relevé des graffitis de la Tour Sud reste à faire mais l'idéal serait une couverture numérique de l'ensemble. Il existe heureusement des moulages et des photos anciennes.

Avant l'intervention du chanoine Tonnellier qui procéda par estampage et publia ses résultats dans Archéologia, en 1970 et 1971, personne ne parlait de Templiers dans ces tours et aucun ouvrage n'avancait cette hypothèse avant 1970 [70].

Ainsi R.Degouy [71] écrit ceci :

« Les tours pouvaient servir de logement à la garnison chargée de défendre la ville. Pendant la guerre de Cent Ans, les Français et les Anglais passèrent de longues heures d'inactivité dans cet ouvrage et certains soldats, imitant les hommes préhistoriques, gravèrent les murs intérieurs de léopards qui figurent encore dans les "armes" d'Angleterre et bien d'autres gravures ne manquent pas d'intérêt ».

Saint-Emilion

En 2009 Jean Luc Boisseau publie sur internet une note au sujet de « Saint Emilion » et parle d'une pierre tombale visible dans les catacombes et dont l'épithaphe est d'une importance capitale et considérable pour l'Histoire de St. Emilion et l'existence même du saint ermite. Dans les années 70 le chanoine Tonnellier procéda à un estampage (papier et

⁶⁹ (Charles-Laurent Salch, L'Atlas de villes et villages fortifiés en France Editions Publitotal, Strasbourg, 1978).

⁷⁰ (Gendre, 1930)

⁷¹ Degouy R. « Domme, cité médiévale » (1960) pages 21 et 23,

fusain gras) sur cette pierre. Richard Bordes s'était déjà montré critique en 2004 à l'égard des interprétations du chanoine [72].

Isabelle Cartron et Frédéric Boutouille ont effectué en 2009 une opération photographique de la stèle de Saint Emilion afin de lire l'inscription gravée sur la tranche que personne n'avait pu lire depuis l'étude du chanoine Tonnelier. Au final aucun des procédés de visualisation ne fait ressortir de traces, mêmes infimes, du nom d'Emilion et du millésime "1014" qu'avait cru lire Paul Tonnelier.

Et Cécile Trefort, professeur des universités en histoire médiévale de l'université de Poitiers, remet en question, quant à elle, dès 2008, l'ensemble du travail du chanoine [73]. La Sté d'Hist. et d'Arch. de St. Emilion conserve l'estampage du chanoine (à la mairie). Elle précise : « *On voit nettement que le chanoine a repassé au crayon ce qu'il croyait lire, modifiant subjectivement l'estampage. D'ailleurs, la reproduction de l'estampage publiée dans une brochure de 1976 est tellement retouchée que l'on peut parler d'un faux. N'interprète-t-il pas abusivement des morceaux disparates de phrases ? Les dernières inscriptions ne seraient-elles pas des ajouts tardifs pour cautionner la présence d'Emilion ?* » « *Cette belle inscription ne peut pas être antérieure au milieu du XIIème . La date de 1014 devient de ce fait douteuse et il est plus probable qu'elle soit de 1114.* » "le reste n'est plus lisible... la suite étant... sur le bord de la pierre".

L'inscription de Saint-Emilion :

COSTAULUS ENSEIGNE COMME L'APOTRE PAUL
COMBLÉ DE RICHESSES A SA NAISSANCE
IL SE FIT TOUT POUR TOUS
IL N'ETAIT PAS ESCLAVE DES RICHESSES A LUI CONFIÉES
CE QU'IL AVAIT AMASSÉ
IL L'A FAIT A LUI SERVIR
..... CINQ ENFANTS

Gisors

Thierry Garnier, dans : « Un prisonnier dans la tour » au sujet du château de Gisors, [74] écrit ceci le 9 janvier 2005: "*L'objectif est clair : supprimer toutes traces de l'Ordre Templier à Gisors. Certains vont même jusqu'à émettre des réserves quant à la présence templière dans ces murs [75] aussi courte soit-elle. D'autres, pourfendeurs de fantasmes populaires, ayant une rhétorique bien huilée, mettent en avant la théorie d'un chanoine*

⁷² Aquitaine Historique N°69, p.9.

⁷³ Colloque Ausonius (déc.2008). Internet : <http://saint-emilion.p20/index.php.post./catacombes>

⁷⁴ Internet : www.lemercuredegaillon.net

⁷⁵ Le château médiéval de Gisors par J.L. Magnier (1999).

Tonnellier [⁷⁶] renommant le prisonnier de la tour Nicolas Poulain en Elie de Beaumont fuyant la terre de France pour courir l'Amérique [⁷⁷].

L'abstraction qui est faite de l'inscription : " O mater dei, memento mei, POVLAIN " gravée sur les murs de la geôle, réduit à néant cette imposture. »

L'intervention d'un spécialiste:

Serge Ramond [⁷⁸], qui a procédé à des moulages des graffitis de Domme à la même période que Tonnellier, dans : « Un patrimoine culturel oublié : les graffitis » (site Persée, à propos de Gisors) (et Domme): écrit ceci au sujet des travaux du chanoine :

« Ces informations, extrapolées à partir d'empreintes au papier et reprises au crayon feutre, ne sont pas des estampages et ne règlent aucunement la question de "la foi des Templiers ". Ces estampages apocryphes portent préjudice à la vérité archéologique. Comment peut-on imaginer alors relire dans un ensemble de gravures, exposées aux intempéries depuis la fin du XVIème siècle et encore bien lisibles comme à **Domme**, des inscriptions qui n'auraient été que frottées avec un outil plat sans aucune morsure en creux ? Il suffit d'observer objectivement les graffitis des tours de la bastide de **Domme** pour s'apercevoir de l'imposture et de l'influence surprenante de l'imaginaire sur certains esprits "scientifiques". A Gisors, il y a fabulation.

« Les nombreuses oblitérations de date et d'inscriptions ajoutées sur les estampages Tonnellier ne peuvent être repérées sur les pierres de **Domme** car, en fait, elles n'existent que dans la matière grise et surréaliste de notre chanoine ! Jamais, dans ce domaine scientifique, une telle supercherie ne s'est montrée en pleins pages d'une revue d'archéologie, avec tant d'assurance, voir d'arrogance ! L'absence de références n'apporte pas de preuve absolue ; Quant aux surcharges aberrantes de pure imagination du chanoine, véritable tromperie, elles ne confortent assurément pas cette idée. »

Serge Ramond toujours, qui montre ses moulages de Domme dans son musée des graffitis à Verneuil-en-Halatte, écrit ceci dans "Le faux dans l'archéologie du trait glyptographique" :

« D'autres sites, comme Gisors par exemple, où l'affabulation de M. Tonnellier, là aussi, est impressionnante. A **Domme** « au dessous du saint Michel, M. Tonnellier fait apparaître une crucifixion couronnée accompagnée de nombreuses écritures, le tout arrangé également de petites têtes fantasmatiques que nous n'avons pas retrouvées ». « dans la hauteur de cette archère ... est gravé un serpentiforme dénué de toute trace d'écriture et sans aucune ressemblance avec l'estampage réalisé par le chanoine ». « une épée ... gravée ... signifiante du pèlerinage des Croisés est vierge des inscriptions dont l'affuble le chanoine sur son relevé »

⁷⁶ Tonnellier, Archeologia n°43 (1971).

⁷⁷ Gisors dans l'Histoire, par J.P. Besse (1998).

⁷⁸ Serge Ramond, aujourd'hui décédé, a effectué des moulages d'une multitude de graffitis dans toute la France et les présente dans son musée de Verneuil-en Halatte (Oise).

Hervé Poidevin, dans : « Chinon, un testament imaginaire ? » écrit ceci :

« Tonnelier qui n'en est pas à son premier "coup" et réfute la théorie templière de Chinon afin de mieux accrédi-ter sans doute celle de Domme, pour laquelle, ainsi qu'à Chinon il inventa des gravures qui n'existent pas ». En fait, après avoir prétendu découvrir des gravures soit disant templières à Chinon, Tonnellier les dénigra, comme il le fit pour Gisors. Il prétendit avoir découvert aussi, à Chinon autant qu'à Gisors, des inscriptions embrouillées qui indiquaient, d'après lui, les dates de construction de ces deux donjons de Philippe Auguste (Archéologia n°52, novembre 1972, pp. 72, 73). Personne ne put y croire.

Et plus loin Hervé Poidevin parle « ... des divagations interprétatives auxquelles n'a cessé de se livrer le chanoine ».

DOMME

Et nous voila arrivés devant la Porte des Tours à Domme, en l'an 2000, munis de l'invitation du maire de l'époque M. Bournazel et de l'autorisation des Monuments Historiques, prêts à procéder au relevé des gravures, au moyen d'un film transparent et d'un feutre-marqueur. Première constatation, avant d'entrer : les murs, de bas en haut, sont couverts de marques de tâcherons exécutées par les tailleurs de pierre avant la construction des murs. Nous en trouverons également à l'intérieur où certains ont pu servir de modèles aux auteurs des premiers graffitis.

Nous procédons au relevé quasi-intégral des gravures de la Porte Nord ; Nous y voyons des centaines de gravures remarquables, pour la plupart bien conservées mais nous ne trouvons pas les inscriptions décrites par le chanoine, notamment le mot « Ergastule », ni les imprécations formulées contre le pape Clément V destructeur de l'Ordre du Temple, ni les dates que Tonnellier prétend avoir vues : 1307, 1308, 1310, 1315, 1316, 1318 ! Peut-on imaginer 70 prisonniers pendant si longtemps dans un châtelet rendu inutilisable, si près de la sortie et dont la destination n'était pas celle d'une prison ? Alors que le château du Roy, plus apte à enfermer des prisonniers, est à l'autre extrémité de l'oppidum.

Mais nous étions prévenus :

Dans Archeologia n°32 (1970), p.27, le chanoine lit la date de 1307 de cette façon : MCCCIIIIII et il écrit : « *Seuls les bâtons verticaux sont nettement gravés, mais les autres chiffres, les M et les C sont généralement tracés par un outil plat ou arrondi qui n'a fait que râcler superficiellement la pierre. De ce fait, ces lettres-chiffres sont très larges, mais sans aucune profondeur, sans aucun trait creux qui accroche la lumière. Fraîchement faites, elles pouvaient être assez visibles. Maintenant que le temps les a recouvertes de sa patine, elles n'apparaissent presque plus.* »

Dans Archéologie n°33 (1970), p.31, le chanoine nous décrit une grande inscription relatant, d'après lui, la reprise de Domme aux Anglais par huit chevaliers français en 1400 (il parle plus loin de 1405), dans la tour sud-est:

Il écrit ceci : *« Le visiteur averti pourra à la rigueur discerner une ou deux lettres un peu appuyées. C'est tout ce que l'œil peut en percevoir et encore à condition d'être prévenu. Or cette inscription comporte six lignes ce qui donne pratiquement un texte de 6,60m de long environ. Elle emploie les caractères romains, autant la capitale que la cursive, mais grossièrement déformés. Le texte n'est, par endroits, qu'un assemblage de bâtons et d'angles comme en font les enfants qui apprennent à écrire. On rencontre aussi quelques rares lettres gothiques... ou onciales... Commencée en français, l'inscription est bilingue. Telle est cette merveilleuse page d'histoire, cachée dans la patine des vieilles pierres au point d'y être indiscernable et qu'un heureux hasard nous a permis de retrouver ».*

Comment peut-on reconstituer une inscription de 6,60m de longueur à partir de 2 lettres visibles ? Par ailleurs, cet épisode de la guerre de Cent Ans n'a sûrement pas été relaté par les Templiers.

Dans Archeologia n°33, p.32, Tonnellier décrit ensuite une inscription qu'il voit sur un mur de la Porte des Tours, qu'il attribue à un guerrier au retour d'une course sur le château de Castelnaud : KASTELNAU MI A SAC. Le chanoine précise à ce sujet : *« Au nom de Castelnaud deux lettres ont été oubliées : l'A replacé tout petit entre le K et l'S et l'N également tout petit, perché sur le sommet de l'L ».* On voit quelles acrobaties le chanoine voudrait nous faire faire pour déchiffrer, difficilement, des inscriptions imaginaires.

Mais le chanoine ne s'en est pas tenu là : il a érigé son système en « méthode de décryptage du tuilage » : En 1972, chargé de décrypter une inscription pouvant figurer sur le voile de la vierge, dans la mise au tombeau de l'église Saint-Mathieu de Salers, en Auvergne, et à partir de 3 lettres visibles seulement, il parvient à trouver cette phrase en latin : *« La vierge, si accablée qu'elle soit elle-même, accompagne pourtant son Fils si accablée de souffrances les plus lancinantes ».*

Intervention de la Sorbonne :

Mon ami Raymond Mauny était professeur à la Sorbonne et demeurait à Chinon. Il était passionné d'archéologie souterraine et de glyptographie. Dans une lettre datée de 1972, il m'écrivait ceci au sujet du chanoine Tonnellier :

« ... il dit avoir trouvé dans le donjon de Chinon une inscription " ja(y)esté BATIE en l'an MCCXIIIesme ". Or je viens de vérifier sur place et sur photo : rien de semblable. Et comme, après sa venue à Chinon où il avait estampé une pierre où il n'y a rien d'inscrit et trouvé dessus une gravure de Templier, une croix templière et plusieurs signatures MOLAY, nous voici de nouveau devant une nouvelle affaire des Templiers ! il doit être, lui, contrairement à ROY, de bonne foi, mais sa vue est excessivement mauvaise et il doit broder. »

Et le professeur Mauny écrit ceci dans le bulletin des Amis du Vieux Chinon (Tome VII, 1973, pp.646,647) :

« Lors de la visite que fit à Chinon le chanoine Tonnellier ... la preuve de la falsification était désormais faite ». Au sujet d'une croix qu'il prétendait templière et au sujet de l'inscription qui indiquait, d'après lui, la date de construction de la tour du Coudray au château de Chinon, Raymond Mauny écrit : « Après vérification que je viens de faire, j'émet les plus expresses réserves au sujet de l'interprétation donnée et, sur place et sur une photo datant d'avant 1971, je ne lis rien de tel et vois encore moins les petites têtes aux yeux

exorbités semblables à celles de Domme qu'y trouve l'auteur et dont il a parsemé son dessin publié en novembre 1972 ».

Mise au point.

Que les choses soient claires : A notre avis, les graffitis de la Porte des Tours sont, sans doute, parmi les plus beaux graffitis de France et ne semblent pas comporter de faux. Nous avons recensé plus de 800 dessins dont la plus grande partie est inspirée du nouveau testament et de la passion du Christ, sans aucun ajout de vulgarité ni de manifestations libidineuses, mais au contraire affirmant une foi chrétienne pure, évidente et inébranlable. Pour autant, s'agit-il d'œuvres templières ? c'est possible, pour la plupart de ces œuvres remarquables. Mais cela reste à prouver. La seule chose que nous souhaitons remettre en question c'est l'interprétation qu'en a faite le chanoine Tonnellier à partir de ses propres estampages ou de ceux qui ont été exécutés par ses aides. Nous ne sommes ni les premiers ni les seuls à entreprendre cette tâche dont le seul but est de rétablir la vérité pragmatique, historique et scientifique.

Que voit-on sur les murs de la Porte des Tours ?

Des croix isolées dont certaines sont pattées, d'autres cerclées, certaines recroisetées (notamment la croix du Saint Sépulcre de Jérusalem) de très nombreuses scènes de crucifixion, des blasons, des mains, des semelles de chaussures à la poulaine, des marelles, des triples enceintes, des scènes bibliques, des compositions religieuses pouvant représenter des anges, des saints, des rois, des guerriers ; des astres, un anguipède, une épée, et, dans la tour Sud des léopard et des roses ...etc...etc...

En fait, au cours de nos relevés, les différences entre la réalité concrète et visible par rapport aux publications d'Archeologia sont tellement nombreuses et évidentes, que leur énumération exhaustive serait fastidieuse dans le cadre du présent exposé. Cependant une œuvre drastique d'analyse, de justice et de nécessité scientifique (probablement un relevé au laser) s'impose évidemment et devra être exécutée, inexorablement, un jour ou l'autre, s'il n'est pas trop tard) de même que la protection du site actuellement et toujours en proie aux intempéries.

Avant de donner quelques exemples éloquentes, rappelons tout de suite que notre intention n'est nullement de nuire à quiconque mais simplement de rétablir la vérité la plus approchée possible, vis-à-vis d'une œuvre glyptographique majeure qui ne mérite ni les approximations qu'on peut entendre ici ou là ni les élucubrations d'un ecclésiastique illuminé ou mal voyant. Disons le encore une fois : La Porte des Tours de Domme possède un ensemble remarquable de gravures médiévales du plus haut intérêt. Certaines d'entre elles pourraient être attribuées à des Templiers ; Leur étude pragmatique reste à faire et les preuves sont à rechercher, si elles existent.

Il est extrêmement regrettable que les interprétations fautives du chanoine aient été prises " au pied de la lettre " par une quantité invraisemblable d'auteurs qui se sont fiés à ses élucubrations, sans vérifier et ont recopié purement et simplement les écrits de leurs prédécesseurs : Parmi eux citons, pour l'exemple, Régine Pernoud qui, dans " Les

Templiers'' déclare ceci : '' *Il reste que les graffiti émanant de templiers sont en effet intéressants et dans bien des cas contribuent à révéler une mentalité : celle de prisonniers accablés sous d'injustes accusations ; ainsi en est-il de ceux qu'a découverts, dans la tour de Domme, en Périgord, P.-M. Tonnellier* [⁷⁹], où, à travers des inscriptions vengeresses (*Clémens destructor Templi*), de très beaux crucifix, des anges d'appocalypse, les templiers clament l'injustice de leur sort et le calvaire qu'ils subissent. Là est l'histoire, et l'on peut penser que l'intérêt actuel pour l'archéologie fera découvrir encore beaucoup d'inscriptions véridiques, à défaut de ''secrets'' illusoires et de ''trésors'' chimériques ! ».

Le chanoine a inventé la présence des 2050 sarrasins et il est allé trop loin : Dans le panneau qui est censé représenter le Paradis, il fait porter au Christ une représentation imaginaire du saint Grall, de sa main droite qui ne montre en réalité que ses doigts bien distincts.

Il me reste à dire quelques mots de certains graffitis de Domme qui ne peuvent certainement pas avoir été exécutés par des Templiers : tout d'abord les marques des tâcherons qui ont gravé leur signe distinctif sur les pierres avant la construction de l'édifice ; puis le portrait de Louis XI gravé par deux fois et fort ressemblant avec le portrait officiel du Roi de France qui est né 114 ans après l'arrestation des Templiers , l'épisode de la guerre de Cent Ans (XVème) relaté ci-dessus et enfin la guerre des deux roses faisant allusion à l'antagonisme entre les familles anglaises d'York et de Lancaste (entre 1399 et 1485) ; mais le chanoine en convenait lui-même.

La commune de Domme devrait être fière de présenter la vérité objective et les réalités de la rigueur scientifique plutôt que de promouvoir les élucubrations de « templaristes », douteux et difficilement crédibles.

Nous pardonnerons enfin volontiers à Félix et Bigotto la belle bande dessinée qu'ils ont éditée [⁸⁰], conforme aux images d'Archeologia, d'abord parce que la bande dessinée se nourrit naturellement de fiction et que les auteurs ne pouvaient pas supposer un instant que la divine parole d'un chanoine puisse être jamais remise en question.

⁷⁹ Archéologia, n°s 32-33, janvier-février et mars-avril 1970, p.24-37 et 22-23.
⁸⁰ Les Derniers Templiers, éditions Dolmen, Sarlat, 2005.

LA LEGENDE TEMPLIERE DOMMOISE, UNE SUPERSTITION PSEUDO-SCIENTIFIQUE

Hervé Poidevin

Ainsi que l'a très justement souligné Serge Avrilleau dans son intervention, la thèse « templière » des graffiti de la Porte des Tours à Domme ne repose que sur les assertions du chanoine Tonnellier (1886-1977), thèse dont il fut bel et bien le « découvreur » et se fit le propagateur auprès d'une très large audience, par le moyen de trois publications dans la revue *Archéologia* au tout début des années 1970 (1). Ce prêtre saintongeais, en raison de son érudition reconnue en matière d'histoire et d'archéologie, qui s'exprima dans une conséquente bibliographie, et sa qualité d'initiateur puis de fondateur et premier directeur de l'Académie de Saintonge, dont il sera membre de 1957 à sa mort en 1977 (ainsi d'ailleurs, tout au long de sa « carrière », que de toutes les sociétés savantes de Charente-Maritime) (2), fut hélas *a priori* peu suspect de divagations en matière de glyptographie. Peu nombreux (y compris dans les milieux scientifiques) furent ceux qui se mirent en peine d'effectuer un examen critique des sources et des méthodes qui fondèrent ses thèses dans cette discipline, et en l'occurrence sa thèse templière dommoise. Force est pourtant de constater après un tel examen, dont les bases furent posées par Raymond Mauny et Serge Ramond dès les années 1970 (3), et que j'ai poursuivi et complété entre 2010 et 2012 (une synthèse des résultats, constituant la matière de cette conférence, a été publiée sur Internet le 1^{er} décembre 2011) (4), que l'œuvre du chanoine Tonnellier en matière glyptographique comporte de trop graves lacunes pour qu'il soit admissible de les passer sous silence.



Un Templier dommois, le 19 mai 2011 (cliché de l'auteur).

Serge Avrilleau, qui a apporté une contribution originale à ce dossier sur mon blog en décembre 2010 (5) et a soutenu cette entreprise, traite essentiellement dans sa communication de la question des estampages douteux (c'est un euphémisme) sur lesquels s'appuient les théories templières de M. Tonnellier, estampages dont toute personne de bonne foi ne peut guère qu'admettre l'inanité partielle, à Domme comme à Chinon ou à Gisors d'ailleurs, les preuves de leur falsification (peut-être inconsciente) étant on ne peut claires. Puisqu'on ne peut notamment retenir comme valides les pseudo-épigrafiques templières en forme d'imprécations contre le pape et le roi publiées par le chanoine (**Fig. 1**), qui sont de toute évidence de grossières inventions de sa main devant plus à Maurice Druon qu'à l'Histoire, et dont je m'étonne par ailleurs qu'aucun spécialiste en paléographie n'ai souligné à ce jour le caractère véritablement peu vraisemblable de leur typographie, même en matière de paléographie des graffiti, sur quoi peut-on véritablement asseoir l'affirmation d'une origine templière des graffiti de Domme (6)?

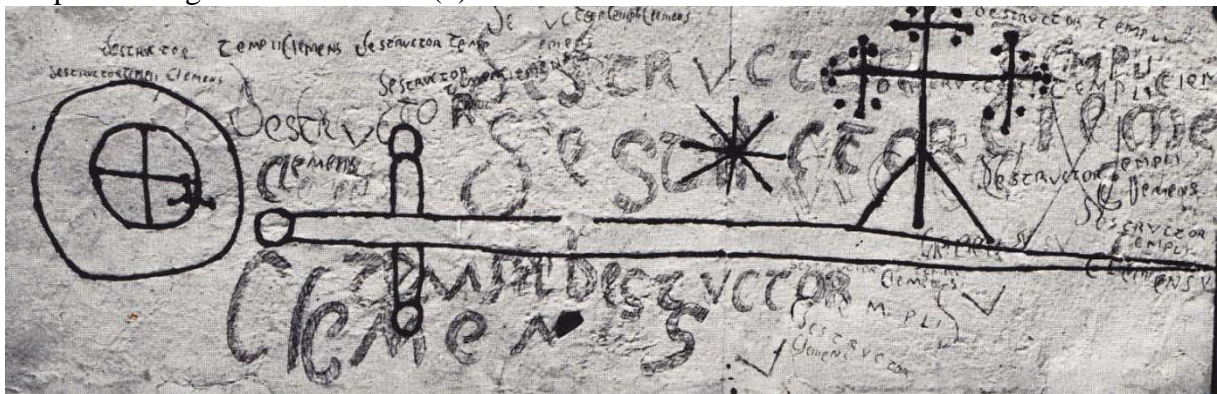


Fig. 1 : les pseudo-épigrafiques inventées par le chanoine Tonnellier sur ses estampages (source : Archéologia N°33, p. 25).

FAUSSES PREUVES ET VRAIES AFFABULATIONS

Car si l'on rejette ces inventions épigrafiques figurant seulement sur des estampages repassés au stylo par le chanoine (7), les graffiti originaux de la Porte des Tours encore visibles aujourd'hui malgré l'œuvre de l'érosion (mais dont les moulages de Serge Ramond conservent l'état où ils se trouvaient lors de leur prise d'empreinte, contemporaine rappelons-le des estampages de M. Tonnellier) ne comportant probablement pas de faux, il faut donc, et si l'on persiste à s'accrocher à la thèse de leur origine templière, que des éléments iconographiques précis ou des données historiques certaines concernant la possible occupation du lieu par des prisonniers templiers au début du XIV^e siècle nous en fournissent les preuves suffisantes, ou tout au moins viennent constituer ne serait-ce qu'un faisceau de présomptions qui la rende quelque peu recevable... Or on peut affirmer que de ces deux aspects du dossier hélas, aucun ne vient apporter l'ombre du plus petit élément permettant d'envisager l'hypothèse templière comme simplement justifiée.

Je ne m'étendrai pas sur le premier, l'argument iconologique, qui pourtant suffirait à lui seul à remettre en cause la pertinence de la thèse templière. Il n'est pas l'objet de cette conférence et nécessiterait des développements qui nous emmèneraient trop loin : les lecteurs intéressés par cette question se reporteront donc à mon blog pour plus de détails. On peut toutefois rappeler brièvement qu'en dépit des affirmations de M. Tonnellier, dont les travaux herméneutiques relèvent plus, au moins partiellement, de pratiques pseudo-ésotériques (voire purement scénaristiques et romanesques) que d'une véritable méthode iconologique fondée sur les textes et les représentations tels que nous les livrent les documents médiévaux, aucun élément graphique dans ces images gravées ne peut en révéler raisonnablement une quelconque origine templière, sinon à vouloir décidément qu'il en soit ainsi et en vertu d'un présupposé gratuit qui en oriente dangereusement la lecture. Car il n'existe pas en fait, ou bien peu,

d'iconographie « typiquement » templière (Fig 2), sinon dans l'imagination d'auteurs « templaristes » férus de spéculations pseudo-hermétisantes, auteurs qui semblèrent de toute évidence constituer le fond des références de notre chanoine en matière de « symbolique templière » et dont il est inutile de souligner combien les « sources » dont ils se réclament ne peuvent trouver aucune justification sérieuse en matière historique (8)...



Fig. 2 : Sceaux templiers où figurent les très rares représentations que l'on peut considérer comme caractéristiques de l'iconographie templière (source : M. Dumontier, Sur les pas des Templiers à Paris et en Ile-de-France, 1979).

On peut à ce sujet rappeler que l'empatement même d'une croix ne peut signer sans conteste la marque de l'Ordre du Temple : la croix pattée fut en effet largement utilisée dans la chrétienté médiévale en général, en premier lieu sur les monnaies royales contemporaines des moines-soldats. La croix utilisée par ces derniers n'eut d'ailleurs pas en réalité la forme tellement fixée que lui suppose une certaine tradition littéraire, l'iconographie des miniatures en témoigne suffisamment (9). Enfin pour conclure sur ce bref aperçu, il convient de noter que le caractère éminemment religieux de la majorité des graffiti de la Porte des Tours, notamment les nombreuses crucifixions, n'en signe *a priori* pas davantage la piété particulière d'un ordre dévoué au Christ et au pape. Même si les sujets profanes ne sont pas absents des graffiti médiévaux, on sait qu'ils présentent pour l'essentiel un caractère religieux, qu'ils fussent le fait de prisonniers, d'ouvriers, de soldats ou de toute autre origine sociologique, et les crucifixions sont un lieu commun de la glyptographie du temps (10).

Alors, que reste-t-il comme éléments concrets permettant d'envisager comme seulement possible, bien qu'improbable, une origine templière aux graffiti de la Porte des Tours à Domme ? L'Histoire nous permet-elle, par l'imagination au moins, de formuler un tel postulat ? Nous allons voir que la réponse à cette question, qui est l'objet central de cette intervention, impose encore, en dépit d'un document dont la transcription fut publiée partiellement par M. Goineaud-Bérard en 2000 dans les pages du Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord (11), document dont nous allons voir qu'il fit l'objet d'une lecture fautive par son « inventeur », un constat quelque peu sombre quant à l'ancrage historique de la présence de prisonniers templiers dans la bastide de Domme au début du XIV^e siècle, a fortiori dans la Porte des Tours...

Concernant cette dernière d'ailleurs, et je vais m'arrêter un temps sur ce point, je m'étonne qu'on n'ait jamais souligné la fragilité de l'affirmation selon laquelle un certain nombre de prisonniers templiers aient jamais pu être enfermés dans une telle partie de la bastide ; affirmation d'ailleurs pure de la part de notre chanoine d'un point de vue historique et fondée uniquement sur les sortes de « preuves » dont nous venons de signaler la fausseté, puisqu'il n'avait à cette époque connaissance d'aucun document attestant de ce fait, pièce qu'il n'aurait certes pas manqué de mentionner et d'instrumentaliser pour les besoins de sa thèse iconologique fantaisiste et il faut le redire bien peu scrupuleuse...

QUELQUES PROBLEMES EN FORME DE SUPPOSITIONS

On peut rappeler, à l'encontre d'une telle possibilité et d'un simple point de vue pratique, que la Porte des Tours constituait un poste avancé, sur une partie très exposée de l'enceinte et donc éminemment « sensible », de la défense d'une bastide construite pour s'opposer aux fortifications anglaises. Elle devait nécessairement être dévolue à une garnison nombreuse et active, avec évidemment ses salles d'armes et les nécessités pratiques afférentes à cette fonction militaire constante. La bastide, enclave royale dans la Guyenne anglaise, ne cessera d'ailleurs d'être prise et reprise par les partis anglais et français à partir de 1347 (12). On ne voit donc pas comment des prisonniers templiers (et leurs gardiens) en ce contexte politique et militaire incertain, auraient pu stationner là sans constituer une gêne préjudiciable à la sauvegarde de cette voie d'accès principale à la bastide, ni en outre pourquoi Philippe Le Bel (qui eut sans doute de bonnes raisons de faire fortifier la ville dès 1285) aurait commis l'extrême imprudence de préférer un tel lieu d'enfermement, stratégiquement exposé et peu adapté, pour des prisonniers qu'il faut bien qualifier, à leur tour, de politiquement « sensibles »... Même si les données sur les lieux d'incarcération des Templiers restent lacunaires, suffisamment d'exemples permettent de laisser penser que les moines-soldats, victimes de ce qu'il faut bien appeler, quoique de manière anachronique, la « raison d'Etat » (raison agissant à la marge du droit canon puisque l'Ordre ne relevait que de la seule autorité du pape), durent être emprisonnés en priorité dans des lieux sûrs, soumis autant que possible à la complète discrétion du pouvoir royal (qui préconisa d'ailleurs leur isolement dans l'acte d'arrestation): que n'eût-t-on choisi à Domme le château royal justement, comme on le fit par exemple à Chinon, à Alais ou même à Villeneuve-Le-Roi, c'est-à-dire l'endroit le mieux protégé de la bastide, plutôt que la tour d'une porte principale investie en permanence par la soldatesque et exposée au premier chef? Ainsi quand Jean II Le Bon voulut en 1350 enfermer sous sa seule mainmise et en toute sûreté les traîtres qui avaient vendu la ville aux anglais, n'est-ce pas justement au château royal qu'on les incarcéra (13)? Et faut-il rappeler, pour terminer sur ce sujet, l'état de désorganisation des possessions de ce même pouvoir royal en Guyenne au début du XIV^e siècle et le peu de fiabilité avec laquelle les simples fonctionnaires du duché en appliquaient les prescriptions, situation à laquelle Philippe le Bel dut notamment remédier en 1308 par l'envoi d'ordonnances (14)? Je crois donc pour toutes ces raisons qu'il est bien peu probable, d'un simple point de vue disons, rationnel, que de quelconques prisonniers templiers aient jamais pu être incarcérés dans la Porte des Tours, à moins d'alléguer la négligence ou l'inconséquence d'un pouvoir royal dont ce n'étaient certes pas les caractéristiques premières... En tout état de cause, il est par ailleurs quelque peu extraordinaire qu'on puisse raisonnablement songer, concernant cette même porte, au nombre considérable de 70 prisonniers, tel qu'il fut prétendument « révélé » par M. Goineaud-Bérard et sa fameuse liste... Une simple visite sur les lieux, dont l'exiguïté n'est pas contestable, rend en définitive matériellement presque impossible que de quelconques prisonniers, même non-templiers, aient jamais pu y cohabiter en aussi grand nombre, et qui plus est dans le seul rez-de-chaussée...

Cette liste justement, publiée par M. Goineaud-Bérard, accompagnée de notices biographiques relevées dans les pièces du procès citées notamment par Michelet, et dont je rappelle encore que le chanoine Tonnellier n'avait nullement connaissance dans les années 1970, paraît cependant bien attester historiquement depuis l'an 2000 et cette fois-ci de façon définitive, de la présence de prisonniers Templiers dans la bastide de Domme, sans que le lieu exact soit toutefois précisé. Elle offre, en quelque sorte et pour ainsi dire une « porte de sortie » aux esprits vagabonds ou tout simplement sourcilleux, qui ne se résolvent décidément pas (et ils sont nombreux) à se rendre à l'évidence, en dépit des preuves avancées de longue date et publiées sur le Net (dont je précise qu'elles n'ont jamais à ce jour

été valablement réfutées et que le débat sur le fond m'a toujours été refusé) à admettre l'inanité complète de la thèse du chanoine Tonnellier concernant les graffiti de la Porte des Tours.

VRAI MANUSCRIT, FAUSSE HISTOIRE

Or il se trouve que le « document » en question n'en n'est pas un, je veux dire au sens où il attesterait de l'envoi et de l'incarcération de 70 Templiers à Domme après avoir été entendus dans le procès de Paris, ainsi qu'il a été affirmé par son « inventeur » au cours de ses publications. Si un manuscrit latin composé de trois feuillets et correspondant à la cote indiquée par M. Goineaud-Bérard existe bien dans le fonds Périgord de la Bibliothèque Nationale, présentant par ailleurs une liste de noms conforme à celle publiée dans les pages du Bulletin de la S.H.A.P., il ne révèle rien en revanche, ni dans son introduction, ni dans sa conclusion, de la destinée des 70 inculpés qui y sont cités. On peut noter à ce sujet que le texte présenté par notre « historien » dans son ouvrage de 2002, *Templiers et Hospitaliers en Périgord*, dont on peut croire qu'il offre la transcription du texte d'introduction du manuscrit original, ne correspond que de façon peu fidèle à celui de ce même manuscrit, facilement consultable encore aujourd'hui à la B.N.F. (15).

C'est à partir d'une photocopie du même document, aujourd'hui disponible seulement sur microfilm, faite sur place par mes soins, qu'une traduction exacte et complète des parties du manuscrit ayant fait l'objet d'une lecture approximative ou qui furent simplement ignorées, a pu être effectuée le 1^{er} mars 2012 à ma demande par Mme Colette Beaune, présidente de de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, maître de conférence à Paris I-Sorbonne, enseignante à Paris X-Nanterre et médiéviste bien connue aujourd'hui comme spécialiste de Jeanne d'Arc. C'est donc cette traduction, déjà publiée sur mon blog en regard des *fac-simile* concernés que je vous propose ici, accompagnée de quelques remarques permettant d'éclairer le contexte du manuscrit (Fig. 3).

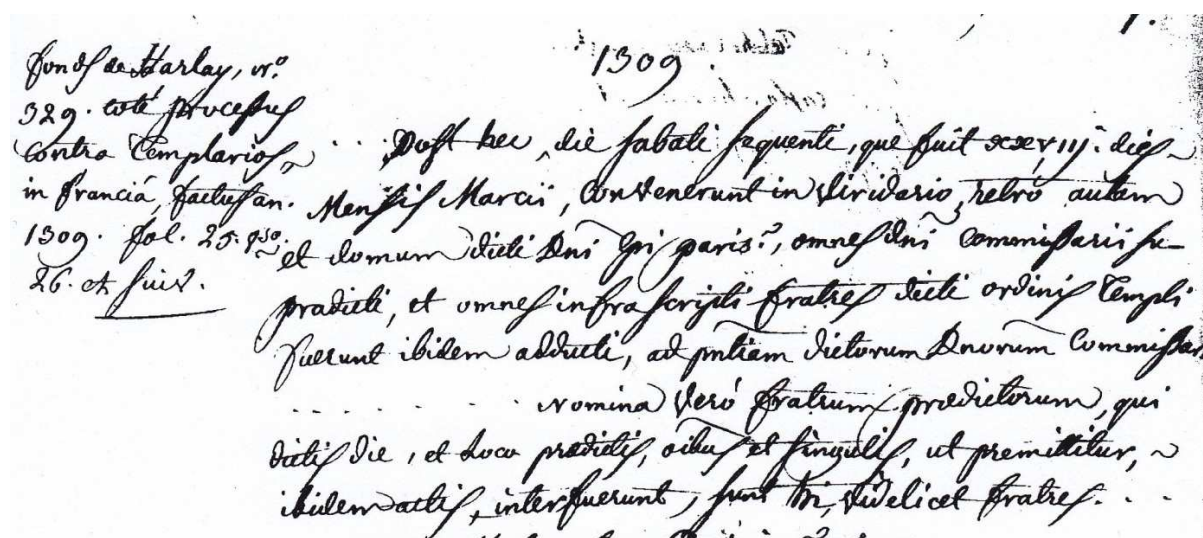


Fig. 3 : introduction du manuscrit issu du fonds Périgord 35, f° 229 r°, copie Lespine, Paris, B. N. F.

Cette première partie du document correspond à l'en-tête et à l'introduction précédant immédiatement la liste de noms de 70 templiers. En voici le texte traduit du latin:

« Fonds Harlay n°329, coté procès contre les Templiers fait en France en 1309, fol. 25-26 et suiv.

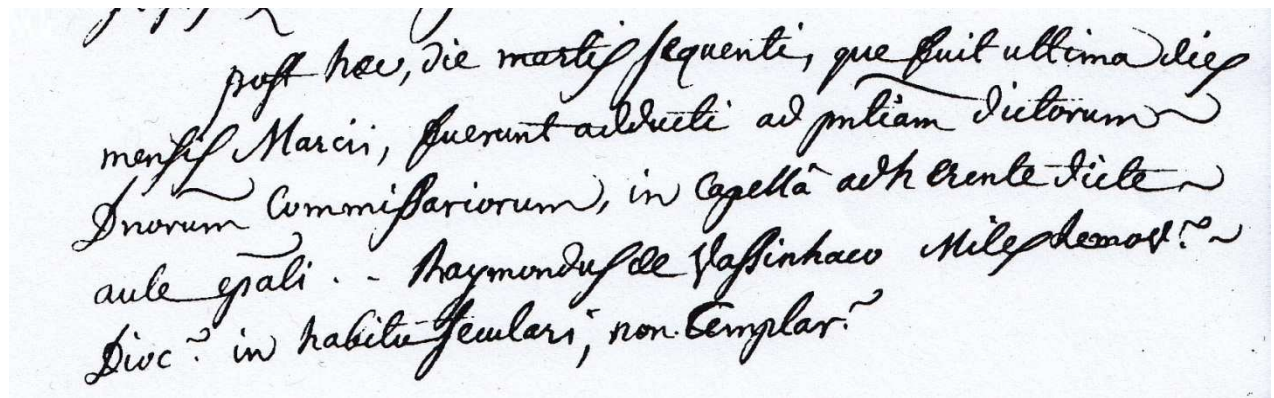
« 1309 »

« ... Ensuite le samedi suivant, le 28^e jour du mois de mars, se rassemblèrent dans le verger de derrière et dans la maison de Monseigneur l'évêque de Paris tous les seigneurs commissaires cités plus haut et tous les frères de cet ordre du Temple qui sont écrits en-dessous. Ils furent amenés en présence des

dits seigneurs commissaires..... Les noms des frères qui furent là ce jour-là et à ces endroits, tous et chacun, furent présents les frères... »

S'en suit la liste des noms occupant les folios 229 r°-v° et 230 r°, que je ne reproduis pas ici puisqu'elle correspond en tous points à celle publiée par M. Goineaud-Bérard. On peut dès lors affirmer en première analyse et d'après Mme Beaune, que la copie de l'ensemble du document effectuée au XVIII^e siècle par l'abbé Lespine le fut bien d'un original du XIV^e siècle, l'exactitude de la paléographie en témoigne indubitablement. D'autre part, on remarque que les termes « *supra dicti* » (« *cités plus haut* », au début de la 4^e ligne) indiquent que le même document est incomplet et que l'original devait être précédé de la liste des juges. L'en-tête du manuscrit en indique l'origine, c'est-à-dire le registre qui contient l'instruction faite à Paris par les commissaires du Pape entre 1309 et 1311, « *Processus contra Templarios* ». Ce registre, primitivement confié au Trésor de Notre-Dame passa de main en main avant d'être légué au milieu du XVIII^e siècle par son dernier détenteur M. de Harlay à la bibliothèque bénédictine de St-Germain-des-Prés. Il fut enfin déposé après l'incendie de celle-ci en 1793 à la Bibliothèque Royale. Il est à noter qu'un double est conservé à la Bibliothèque du Vatican (16).

Voici maintenant la traduction de la partie qui clôt le manuscrit, succédant immédiatement à cette liste (Fig. 4):



*post hoc, die martij sequenti, que fuit ultima dies
mensis Martii, fuerunt adducti ad partem dictorum
duorum Commisariorum, in Capella archiepis
aule epali. - Raymondus de Wassinhaco Miles domus?
Dicitur in habitu seculari, non Templari.*

Fig. 4 : conclusion du manuscrit issu du fonds Périgord 35, f° 230 r°, copie Lespine, Paris, B. N. F.

« *Après cela le jour de mars qui suit, qui fut le dernier jour de mars, furent amenés en présence des dits commissaires dans la chapelle qui se trouve à côté de la grande salle épiscopale. Raymond de Wassinhac, chevalier au diocèse de Limoges en habit séculier, non Templier* »

Il est donc clair qu'il n'est nullement question dans ce texte, qui ne comporte aucune mention supplémentaire, d'un quelconque transfert des 70 inculpés de la liste dans la bastide de Domme pour y être incarcérés, « *amenés de Paris en 1311* » ainsi que l'a prétendu M. Goineau-Bérard dans le titre de ses publications.

Le fonds Périgord 35 dont est issu le manuscrit (le fonds Harlay a été redistribué dans divers autres fonds aujourd'hui) contient un ensemble de copies effectuées par l'abbé Lespine au XVIII^e siècle, de documents médiévaux issus des archives des établissements religieux du diocèse de Périgueux et concernant ces congrégations, tels le monastère de Ste-Claire, le prieuré St-Cyprien, l'abbaye de St-Front, etc.... On peut noter que dans la section relative aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem est conservée la copie d'une lettre du roi Philippe Le Bel aux consuls de Périgueux contre les Templiers, datée justement de 1311, mais elle ne concerne que la députation des villes du Périgord à Lyon, convoqués aux Etats généraux du royaume pour le procès, et n'intéresse pas notre sujet (17). La liste qui nous occupe ici est classée dans la partie titrée « *Templiers* », du reste très pauvre en documents.

Le manuscrit cité par M. Goineaud-Bérard n'est qu'un simple extrait tout à fait conventionnel des minutes du procès de Paris et ne mentionne donc nullement le transfert de 70 Templiers à Domme, ni dans aucun autre lieu d'internement d'ailleurs. Il fut sans doute simplement inclus dans le fonds Périgord 35 parce qu'il contient les noms de Templiers périgourdiens... Pourquoi M. Goineau-Bérard, qui selon ses dires redécouvrit cette pièce dans ce même fonds, l'a-t-il interpolé? Je l'ignore, mais on peut penser avec quelque esprit de vérité que le préjugé Tonnellier ancré de longue date dans les esprits ne fut pas étranger à cet excès de zèle historique. Je n'ai d'ailleurs, en fait de précisions diverses, obtenu de lui que des réponses évasives et pour tout dire, inconsistantes, aux diverses questions que j'ai pu lui poser, concernant notamment l'origine du texte lacunaire introductif à la liste qu'il publia en 2002... Il me renvoya essentiellement à Michelet et à Roger Sève (18) en fait de sources permettant l'établissement de ses biographies des personnages cités, et m'affirma après bien des atermoiements lors de nos conversations téléphoniques, que la personne à qui il voulut confier cette traduction se révéla quelque peu incompétente, et « *qu'il se concentra sur la liste* » (je cite de mémoire)... En ce cas pourquoi ne pas avoir tenté de solliciter un autre traducteur ? Et en outre, pourquoi n'avoir jamais produit l'ensemble du document et son exacte traduction en pièces justificatives de ses publications ? Autant de questions qui demeurent encore aujourd'hui sans réponses, mais il est vrai que son âge ne facilite pas les exercices de mémoire que je crois lui avoir imposés...

J'ai pu, grâce à la sollicitude de M. Jean-Luc Aubarbier (19), prendre connaissance de la bibliographie des ouvrages historiques antérieurs à 1970 les plus fiables semble-t-il, relativement à l'histoire du Périgord en général et de Domme en particulier. Or à ma connaissance aucun de leurs auteurs, qui travaillèrent sur les archives, ne mentionne de pièces relatives à l'incarcération de Templiers à Domme : le prétendu évènement est parfaitement ignoré de Jean Tarde (20), Lascoux, Escande (21), Dessalles, Maubourguet (22)... Dessalles par exemple concernant l'affaire templière, n'omet rien des pièces concernant la députation du Périgord aux Etats généraux convoqués par Philippe Le Bel, ni de mentionner pour l'année 1307 la présence à Cahors de Jean d'Arblay lors de l'interrogatoire de sept Templiers. Ainsi des pièces concernant l'activité de ce dernier, premier sénéchal du Périgord pour le roi de France et qui fut bien entendu mêlé à toutes les affaires de Guyenne au début du XIV^e siècle (23), aucune ne nous serait parvenue concernant un éventuel enfermement de Templiers à Domme, évènement peu discret pourtant où notre homme ne pouvait certes pas manquer d'être impliqué au premier chef...

On ne trouve pas plus d'éléments dans la monumentale *Histoire du Languedoc* de Devic et Vaissette, ni aucune référence particulière à ce sujet dans la *Bibliographie générale du Périgord* de Roumejoux, Bosredon et Villepelet (24). L'inventaire du fonds Périgord, fonds constitué par l'abbé Lespine lui-même pour la Bibliothèque Royale, qui fut le fidèle transcripteur, rappelons-le, du manuscrit qui nous intéresse, et auquel il est donc bien peu probable qu'une quelconque archive relatant un tel fait eût échappé, n'est pas plus disert (25). Comment imaginer que cet infatigable érudit, qui explora toute sa vie patiemment les moindres archives privées de son pays natal, n'eut pas relaté ce fait capital s'il en eut connaissance par un document quelconque? Ce ne sont pas en tout état de cause ceux transcrits de sa main et conservés dans le fonds Périgord qui lui révélèrent quoique ce soit à ce sujet... Michelet à son tour, qui explora justement le fonds Harlay N° 329 (cote primitive du manuscrit) pour son *Procès des Templiers* et qui fait mention de ce fonds dans son ouvrage ainsi que dans une note de son *Histoire de France*, reste muet à son tour au sujet d'éventuels prisonniers templiers dommois...

Bref, on voit au regard des sources elles-mêmes, que décidément rien ne peut justifier la thèse templière dommoise, dont il faut bien admettre aujourd'hui la complète vacuité...

Il semble on ne peut plus acceptable, dans l'état actuel du dossier, d'affirmer que l'idée de prisonniers templiers à Domme est bien une pure invention du chanoine Tonnellier pour les besoins de sa cause imaginaire au tout début des années 70, invention en quelque sorte « authentifiée » par

M. Goineaud-Bérard en 2000 sur la base d'une lecture et d'une interprétation fautives du manuscrit du fonds Périgord 35 de la B.N.F.

Je ne suis pas moi-même historien et je n'ai réalisé cette enquête que dans le cadre d'un nécessaire examen de l'histoire des interprétations, et donc de leurs sources, relativement à des travaux purement glyptographiques. Ce qui précède n'est donc exposé que sous bénéfice d'inventaire, car il n'est pas impossible en soi que des éléments essentiels aient pu m'échapper, ce que je crois cependant, et on comprendra aisément pourquoi, très improbable... Cette intervention, dont je remercie au passage vivement M. Gilles Delluc de permettre l'expression dans le cadre de ce colloque, n'a d'autre but en final que de solliciter des compétences historiques à même peut-être d'apporter des pièces nouvelles *a contrario* d'un constat que je crois bien sombre...

Il me paraît en effet véritablement urgent et nécessaire, au regard de l'inconsistance du dossier Tonnellier en particulier et du dossier templier dommois en général, que puisse se constituer, avec bien sûr le concours des autorités concernées par la conservation et la valorisation du site, un groupe d'experts dans les diverses matières intéressées par le problème (histoire, glyptographie, iconologie, paléographie, etc...), apte à jeter une lumière définitive sur le prétendu fait templier dommois, fait dont je ne vois pas, jusqu'à preuve du contraire, qu'il puisse être qualifié autrement et dans l'état actuel des choses, que de simple « légende bâtie sur une superstition pseudo-scientifique »...

Les graffiti de la Porte des Tours sont-ils médiévaux ? Sans aucun doute, mais sûrement plus le fait de soldats de tous bords qui y furent en garnison ou d'ouvriers ayant œuvré aux fortifications par exemple, que de fantomatiques prisonniers templiers cruellement absents des mémoires iconographiques et archivistiques, nous livrant là quelque « message » caché, en accord curieusement sur ce dernier point avec les Templiers chinonais de la « tradition » occultiste... En ont-ils moins d'intérêt pour autant ?

Notes :

- (1) Chanoine P.–M. Tonnellier, « A Domme en Périgord, le message des prisonniers », *Archéologia* N° 32, janv. 1970; « Les graffiti de Domme ou la foi des Templiers (II) », *Archéologia* N° 33, mars-avril 1970; « Domme révèle encore de nouveaux secrets », *Archéologia* N° 38, janv.–fév. 1971.
- (2) Ces données proviennent du site de l'Académie de Saintonge : <http://.académie-saintonge.org/fiche.php?id=28>
- (3) Raymond Mauny (1912-1994) fut un archéologue et historien spécialiste de l'histoire de l'Afrique précoloniale dont il occupa la chaire à la Sorbonne, où il créa et anima par ailleurs jusqu'en 1977 le Centre de Recherches africaines. Il fut également un important acteur des études sur les souterrains-refuges médiévaux, et président de la Société des Amis du vieux Chinon (son pays natal) de 1976 à 1986. C'est dans le bulletin de cette dernière société d'histoire locale qu'il confirma ses plus expresses réserves concernant la validité d'un estampage du chanoine Tonnellier à Chinon (cf. tome VII, N°7, 1973, p. 647), réserves dont il fit état dès 1971 dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine* (tome 36, 1970-1971, p. 95) mais aussi dans un courrier privé adressé à Serge Avrilleau en novembre 1972 à la suite de la publication de cette même inscription imaginaire par le chanoine dans son article « Les donjons de Philippe-Auguste », *Archéologia* n° 52, novembre 1972 ; doutes enfin qui le conduisirent à mener une enquête confidentielle auprès du directeur des Antiquités historiques d'Aquitaine sur les qualifications et les travaux du chanoine à Domme. Ce fut cependant Serge Ramond, infatigable chercheur en graffiti anciens dès 1969, et fondateur en 1987 à Verneuil-en-Halatte du premier musée européen consacré aux graffiti historiques (aujourd'hui Musée

Serge Ramond « la mémoire des murs »), dont il fut le directeur jusqu'à sa mort en 2010, qui permit d'établir définitivement l'inanité partielle des estampages du chanoine Tonnellier à Domme, mais aussi à Gisors. Cf : Serge Ramond, « Les graffiti, un patrimoine oublié » dans *Revue Archéologique de l'Oise*, n° 23, 1981, pp. 20-21 ; « Le faux dans l'archéologie du trait glyptographique », dans *Actes des « Premières rencontres Graffiti anciens » à Loches en Touraine*, 20-21 oct. 2001, ASPAG, Verneuil-en-Halatte, 2002. Le contenu de cette conférence, capitale pour notre dossier, est plus largement diffusé sur mon blog : <http://lespierresdusonge.overblog.com>

- (4) Cf. mon blog : Hervé Poidevin, « Une curieuse mise au secret », *ibid.*
- (5) Cf. mon blog : Hervé Poidevin - Serge Avrilleau, « La pierre qui ne ment pas, ou le dernier avatar de l'affaire Tonnellier », *op.cit.*
- (6) Pourquoi les imprudents Templiers de M. Tonnellier auraient-ils donc cherché à dissimuler leurs « messages » aux yeux de leurs gardiens en cryptant dans certaines de leurs images des données finalement fort peu compromettantes (si l'on se réfère aux interprétations du chanoine reprises encore aujourd'hui dans le circuit de visite), tandis qu'ils eurent dans le même temps la témérité d'écrire en toutes lettres et de façon pléthorique au vu de ces mêmes gardiens, des imprécations contre le pape et le roi qui pouvaient les mener bien plus sûrement au bûcher ?!... On y perdrait son latin, notre aventureux ecclésiastique non à ce qu'il semble...
- (7) Il est évident que la prise d'empreinte par estampage, effectuée par Mme Francette Joanne, de l'académie de Saintonge, qui assista le chanoine Tonnellier dans ses travaux à Domme comme qu'elle m'en fit part dans son mail du 16 novembre 2011, n'est pas ici en cause, mais bien l'intervention graphique que ce dernier effectuait ensuite sur ces relevés, repassant les gaufrages (ou ce qu'il croyait être tels) au stylo pour en « améliorer » la lecture... Procédure tout-à-fait irrégulière, d'autant que ce sont les reproductions de ces mêmes estampages retouchés qui servirent en quelque sorte de « pièces justificatives » dans l'ensemble des publications du chanoine. Une telle pratique conduisit de toute évidence à de graves subjectivismes (pour ne pas dire plus), risques dont est naturellement exempt le processus de mise en oeuvre mais surtout de lecture des moulages de Serge Ramond, qui n'impliquent aucune intervention manuelle, directe ou indirecte, susceptible d'infléchir, de modifier ou d'extrapoler le dessin de la gravure originale. On peut regretter que la consultation des estampages originaux du chanoine Tonnellier, confiés par l'Académie de Saintonge à l'Office de tourisme de Domme à l'occasion d'une exposition, et dans le but final d'être laissés à la disposition des chercheurs, m'ait été et contre toute attente obstinément refusée en mai 2011, dès lors qu'on a su l'orientation « critique » de ma démarche. On me refusa de même l'autorisation d'accès au site réclamée depuis des semaines, sinon dans les heures prévues par le circuit de visite, visite payante que j'effectuai donc avec Serge Avrilleau, avec en outre interdiction expresse de prendre aucun cliché ni d'effectuer aucun enregistrement sonore. Enfin, résurgence contemporaine sans doute de l'ineffable secret des Templiers, le manuscrit du chanoine Tonnellier que le guide me dit être à l'origine des interprétations hasardeuses voire rocambolesques délivrées dans ce même circuit de visite, entré en possession de l'Office de tourisme de Domme des mains mêmes de l'ancienne secrétaire du savant saintongeais et détenu « dans un endroit secret » (sic) ne fut pas plus consultable... On argua du fait pour justifier cet interdit que ce même Office de tourisme s'en réservait l'exclusivité pour une publication prochaine, ainsi que des estampages d'ailleurs, qui pour cette raison devenaient soudainement inaccessibles à la recherche...
- (8) Le cas de Chinon est exemplaire à cet égard (Cf. mon blog, Hervé Poidevin, « Chinon, un testament imaginaire », *op. cit.*). Ironie du sort, le célèbre faussaire Yvon Roy qui oeuvra dans ce site et y commit de sa propre main de faux graffiti en été 1971, fut démasqué par Raymond Mauny sur la base d'une « expertise » effectuée au moyen d'estampages réalisés par... le chanoine Tonnellier, qui dénia en final toute origine templière aux graffiti de la tour du Coudray (sur l'« affaire Roy », cf. Raymond Mauny, « Nouvelles découvertes de graffiti attribués aux Templiers dans le donjon du château de Chinon », dans *Bulletin de la Société Archéologique de*

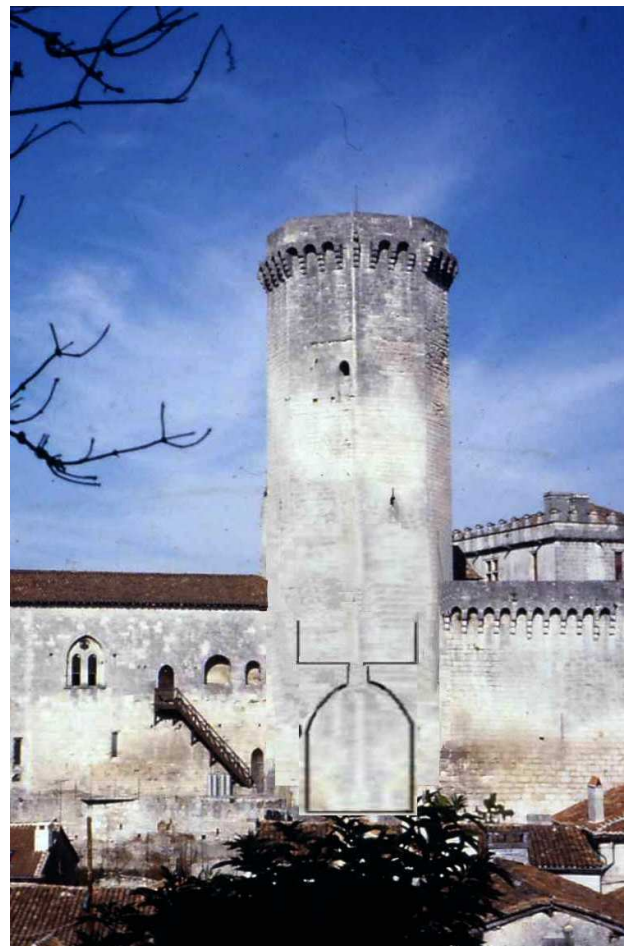
- Touraine*, t. 36, 1970-1971, pp. 94-96 ; Yvon Roy, « Découverte de nouveaux graphismes dus aux Templiers dans le donjon du Coudray », dans *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Chinon*, t. VII, n° 6, 1972, pp. 537-543 ; Raymond Mauny, « Etat actuel de la question des graffiti attribués aux Templiers dans le donjon du Coudray à Chinon », même bulletin, tome VII, n° 7, 1973, pp. 338-648 ; Yvon Roy, « Les inscriptions au crayon de la Tour du coudray sont-elles d'authentiques messages des Templiers ou bien des faux ? », même bulletin, t. VII, n° 8, 1974, pp. 754-755 ; Raymond Mauny, « Les inscriptions « templières » au crayon de la tour du Coudray », même bulletin, t. VII, n° 9, 1975, pp. 843-846.
- (9) Cf. Thierry Leroy, *Les Templiers, légendes et histoire*, Paris, 2007-2008.
- (10) La forte exposition du lieu pourrait parfaitement expliquer la multiplication des crucifixions, dont on peut supposer qu'elles ont, sous la main de soldats, une fonction essentiellement apotropaïque.
- (11) André Goineaud-Bérard, « Templiers emprisonnés à Domme, amenés de Paris en 1311, après déposition devant la commission pontificale », *Bulletin de la SHAP*, tome CXXVII, année 2000, pp. 272-285.
- (12) C. f. J.-B. Lascoux, *Histoire de Domme*, Paris, 1990, réédition de *Documents historiques sur la ville de Dome*, 1836, chap. II.
- (13) Cf. J.-B. Lascoux, *ibid*, p. 23
- (14) Cf. Léon Dessalles, *Histoire du Périgord*, T. II, Périgueux 1885, pp. 100-101.
- (15) Cf. André Goineaud-Bérard, « Templiers emprisonnés à Domme, amenés de Paris en 1311, après déposition devant la commission pontificale », dans *Templiers et Hospitaliers en Périgord*, 2002. L'auteur donne, au début de l'annexe X, le texte suivant dont il m'a été impossible d'établir auprès de lui l'origine, mais qui n'est certes pas exactement celui figurant sur le manuscrit du fonds Périgord 35 :
- « Procès contre l'Ordre : déposition des témoins divers devant les commissions d'enquête, le 27 mars 1310. Se réunirent à Paris dans la chambre sise derrière l'aula épiscopale, et là comparurent, en présence de tous les susdits seigneurs commissaires lesdits frères » ;
- « *Processus contra ordinem variorum depositones in papae commissariorum presentia factae, die fabali frequenti, que fuit XXVII j. dies mensis Marcii 1310, convenerunt in Paris, in camera existente post dictam aulam episcopalem, et ibidem comparuerunt coram omnibus predictis dominis commissariis prefati fratres* : ». Eut-il connaissance d'un autre document dont l'existence m'aurait échappée, et aurait échappée à la totalité des historiens? C'est bien peu probable, bien que toujours possible... mais lequel ? Et en ce cas pourquoi prétendre que ce texte correspond à celui de la cote qui nous intéresse, qui ne mentionne par exemple nullement la date de 1310 ? Je veux bien admettre que l'abbé Lespine par exemple, dont la copie indique clairement la date de 1309, ait pu commettre incidemment une erreur de transcription, puisque les bibliographies reconstituées par M. Goineau-Bérard à partir de divers auteurs paraissent établir que les personnes de cette liste comparurent en fait en 1310... Je n'ai hélas pu vérifier l'exactitude de ces données biographiques en regard des sources citées par l'auteur (pas plus que je n'ai pu prendre connaissance de l'ouvrage de Roger Sève), mais quoiqu'il en soit de ces mêmes données, ainsi que de cette version disons, « apocryphe » du texte d'introduction, il est clair qu'il n'y est pas plus question, de toute évidence, de transfert d'un quelconque inculpé à Domme en 1311 ni à aucun autre moment...
- (16) Cf. Jules Michelet, *Histoire de France*, vol. 3, Paris, 1837, pp. 185-186 ; *Le procès des Templiers*, T. I, Paris, 1841, pp. III-VI.
- (17) Cette lettre en latin du roi Philippe le Bel aux consuls de Périgueux, f° 93 r° du Fonds Périgord 35, fut transcrite et commentée par M. Hardy dans le Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord, t. 19, 1892. On trouve sa traduction en français sur le site : <http://templum-aeternum.net>.
- (18) Roger Sève et Anne-Marie Sève-Chagny, *Le procès des Templiers d'Auvergne*, 1986.
- (19) Jean-Luc Aubarbier, *La France des Templiers. Sites, histoire et légendes*, Bordeaux, 2007.

- (20) *Les chroniques de Jean Tarde (1561-1636), chanoine théologal et vicaire général de Sarlat, contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat, depuis les origines jusqu'aux premières années du XVIIe siècle / annotées par le Vte Gaston de Gérard...*, Paris, 1887.
- (21) Jean-Joseph Escande, *Histoire de Sarlat*, 1853.
- (22) Jean Maubourguet, *Sarlat et le Périgord méridional*, 1930.
- (23) Cf. Léon Dessalles *op. cit.*, pp. 245-246.
- (24) Claude Devic, Joseph Vaissette, 1830... *Histoire générale du Languedoc avec des notes et des pièces justificatives... continuée et commentée jusqu'en par le chevalier Al. Du Mège*, 10 volumes, Toulouse, 1840-1846. / A. De Roumejoux, Ph. De Bosredon, Ferd. Villepelet, *Bibliographie générale du Périgord*, 4 tomes, Périgueux, 1897-1901.
- (25) Cet inventaire peut être consulté sur le site *Archives du Périgord*, <http://www.guyenne.fr/archivesperigord/bnf/Bibliothèque%20Nationale.htm>

LES BAS-RELIEFS DES OUBLIETTES DE BOURDEILLE, CHÂTEAU DE PHILIPPE LE BEL

BRIGITTE ET GILLES DELLUC

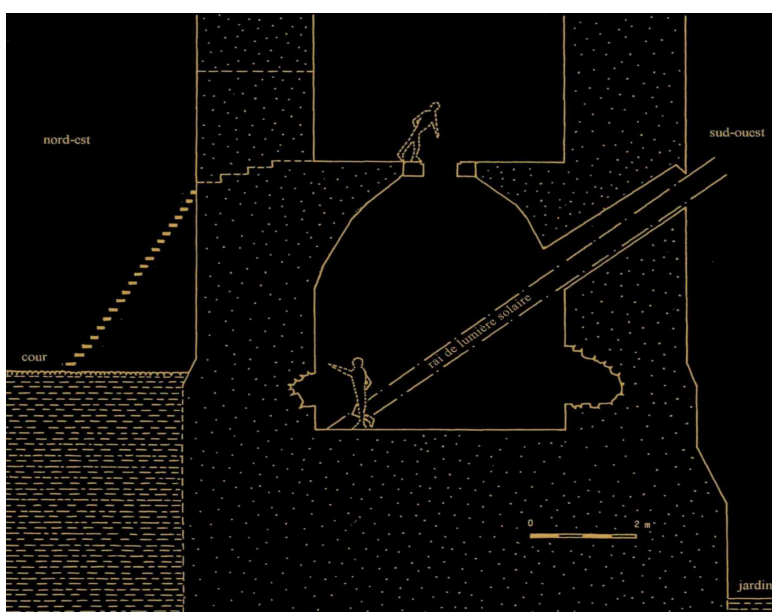
C'est seulement par une trappe ronde, sorte de goulot de 80 cm de diamètre ouvert au sommet de la voûte en ogive, que l'on accède grâce à une échelle souple dans la salle basse (profonde de 7 mètres) du donjon du château fort de Bourdeilles (anciennement Bourdeille) (fig. 1).



Sur la paroi avaient été remarqués en 1958 « des traits gravés faits par des prisonniers ».

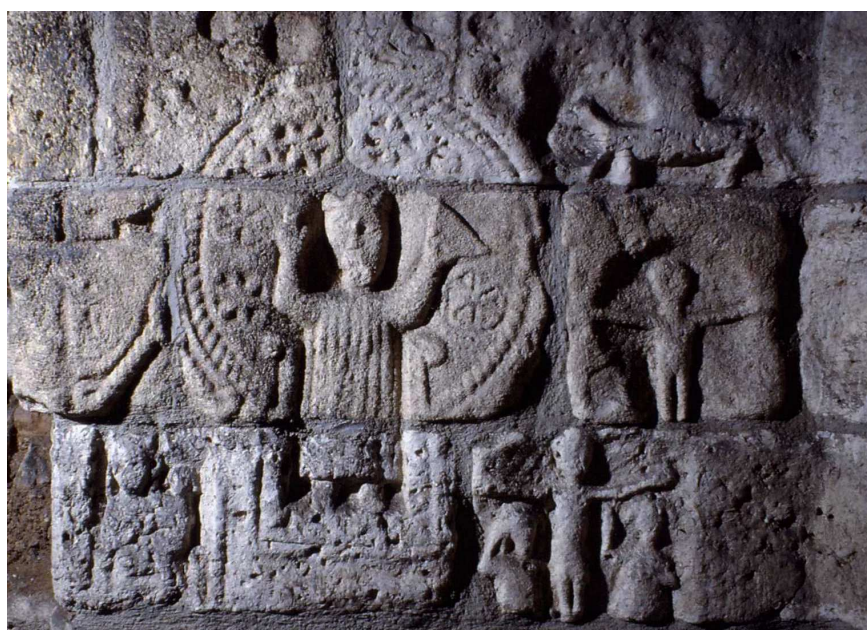
Puis des travaux d'évacuation de l'abondant cône de débris jetés en ce lieu ont été effectués. Le niveau du sol de cette salle s'en est trouvé notablement abaissé d'environ deux mètres. Grâce à l'aimable autorisation de la Conservation des Bâtiments de France, nous avons eu, en 1968, avec Maurice Lantonnat, l'opportunité de descendre au fond de ces oubliettes, de retrouver les traits gravés précédemment signalés et surtout de découvrir, un peu plus bas, non pas des gravures mais des sculptures. Elles n'avaient pas été jusqu'ici remarquées, car cachées par la masse des sédiments accumulés durant des siècles.

Ces sculptures en bas relief ont été exécutées sur le mur appareillé⁸¹, à la lueur d'un très modeste rai de lumière issu d'un jour de souffrance (fig. 2), lueur dont on peut suivre la course dans ce lieu obscur pour peu que le soleil brille dans l'après-midi (fig. 3)



⁸¹ Les joints au mortier de ciment gris, entre les pierres de taille, sont récents et date des travaux d'évacuation et de restauration.

L'ensemble sculpté est composé de bas-reliefs juxtaposés, plus ou moins contigus. Il mesure 100 cm de large et 70 cm de haut. La base est à 50 cm du sol, correspondant donc à un auteur assis ou à genoux (fig. 4, 5 et 6).



Le bas-relief comporte un orant sur une cathèdre tenant dans une main un demi-disque, tel le prêtre présentant l'hostie qu'il vient de briser au moment de la consécration. À droite, le Christ en croix, entre saint Jean et la Vierge. Au-dessus, deux équidés sans cavaliers conservés. En bas et à gauche de l'orant, une Vierge à l'Enfant, couronnée, est placée dans une niche pentagonale au contour fait d'une sorte de cordelière. Au-dessus de cet ensemble, on

remarque une plage de polissage, trace probable de l'affutage de l'outil du sculpteur.

À l'opposé du panneau sculpté, mais dans un registre un peu plus élevé, dans des zones plus mal éclairées encore, sans relation avec les sculptures d'inspiration religieuse, on retrouve les traits finement gravés repérés en 1958 : une série de barres de comptage et même ces mots à peine visibles sous un éclairage frisant: « Vive Ledru Rollin 185... »⁸² (fig. 7 et 8).



La date des sculptures religieuses du donjon ne peut se situer avant le début du XIV^e siècle, juste après l'édification du donjon. Bourdeilles est alors tenu par Philippe Le Bel et ses successeurs (de 1307 à 1341). L'affaire des templiers se déroule de 1307 à 1314. On sait que les murs de la porte des Tours de Domme, dans la vallée de la Dordogne, conservent également des gravures d'inspiration religieuse, qui passent pour l'œuvre des templiers prisonniers mais elles ont donné lieu en 1970 à des lectures et à des interprétations excessives, tout comme celles du château de Gisors (Eure).

Que conclure ici, sans laisser galoper l'imagination ? Simplement que la salle basse du donjon du château fort de Bourdeilles, accessible seulement par un étroit goulot et éclairée seulement par une étroite meurtrière, évoque avant tout des oubliettes, dispositif architectural dont, malgré la légende, on connaît la rareté. Au seul endroit éclairé par un jour de souffrance, elle est décorée de sculptures d'inspiration religieuse et chevaleresque. On ne peut manquer d'évoquer l'œuvre d'un prisonnier dans des oubliettes. Le château ayant appartenu à Philippe le Bel au début du XIV^e siècle, date de sa construction, il n'est pas exclu que les sculptures de ces oubliettes soient l'œuvre de templiers, mis au secret dans ce château royal sur ordre de Philippe le Bel entre 1307 et 1314. Pour l'heure, il est impossible d'aller plus loin.

Cet extraordinaire et mystérieux ensemble sculpté du donjon de Bourdeilles mériterait assurément d'être éclairé et présenté au public. Les visiteurs pourraient l'admirer soit par l'orifice d'accès muni d'un opercule transparent, soit grâce au percement d'une sorte de judas, qui permettrait de les observer depuis la cour, presque de plain pied : le sol de ces oubliettes est à peine plus bas que celui de la cour du château⁸³.

⁸² Après sa tentative de renversement du gouvernement de Louis Napoléon Bonaparte durant l'été 1849, Ledru-Rollin échappe à la répression, est déchu de son mandat de député et se réfugie en Angleterre où il demeure jusqu'en 1871.

⁸³ Pour mémoire, nous avons décrit, sur les parois des autres étages de ce même donjon des graffiti finement incisés représentant des hommes et des femmes, en costume du milieu du XVI^e siècle (Delluc, 1977).

DELLUC, B. et G., LANTONNAT, M., VIDAL, P., 1968. « Découverte de bas-reliefs au château de Bourdeilles », *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, VC, p. 210-212, ill.

DELLUC, B. et G., 1977 : Les gravures du donjon de Bourdeilles, *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, 104, p. 276-291, 8 fig.

DELLUC B. et G., 1989. « Deux ensembles sculptés de la vallée de la Dronne : Brantôme et Bourdeilles en Dordogne, in : *La Sculpture rupestre en France, de la Préhistoire à nos jours*, actes du Colloque de Brantôme, 1988, *Bull. de la Soc.hist.et arch. du Périgord*, suppl. au tome CXVI, p. 171-176, ill.

⁸⁴

UMR 7194 du CNRS et gilles.delluc@orange.fr



Association

« Les Amis de Cadouin »

Mairie de Cadouin

24 480 Le Buisson de Cadouin